



Le lundi 21 septembre 2020, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie Annexe sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 15 septembre 2020.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUEL pour toute la séance

Mme Hélène MERMBERG pour toute la séance

Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2020 DU 73

M. Hermano SANCHES RUIVO pour toute la séance

dont les mandataires sont respectivement :

M. Pierre RABADAN

M. Didier ANTONELLI

M. Valentin GUENANEN

Mme Agnès BERTRAND

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Cédric VILLANI arrivé à partir de la délibération 2020 DDCT 21

M. BOUABBAS ouvre la séance à 19 h 03.

M. BOUABBAS

Bonsoir à toutes et à tous. Nous commençons le Conseil d'Arrondissement. Madame Carine Petit nous rejoindra dans quelques instants.

Mes chers collègues, vous allez recevoir l'information des dates des prochains Conseils d'Arrondissement. Nous nous sommes alignés sur le Conseil de Paris. En effet, pour novembre et décembre, ils se dérouleront les mardis, mercredis et jeudis. Aussi, en termes d'efficacité, avons-nous choisi d'organiser nos Conseils d'Arrondissement les mardis : le 3 novembre à 19 h et le 1^{er} décembre à 19 h.

Ont donné pouvoir : Célia Blauel à Pierre Rabadan, Hermano Sanches-Ruivo à Agnès Bertrand, Hélène Mermberg à Didier Antonelli et Olivia Polski, qui nous rejoindra en cours de séance, à Valentin Guenanen.

- **Communication du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 janvier 2020**
- **Communication du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 mai 2020**
- **Communication du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 juillet 2020**

Rapporteur : M. BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'administration a intégré les trois derniers comptes rendus de la dernière mandature dans ODS.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais juste faire un rappel au règlement.

J'ai envoyé un mail à Mme la Maire du 14^e à ce sujet. Cela concerne la présentation des élus sur le site Internet de la Ville sous la rubrique « Équipe municipale ». Nous avons déjà le même souci lors de la précédente mandature, mais cela avait été corrigé. Là, je n'ai pas eu de réponse. Je me permets donc de faire ce rappel au règlement.

La présentation des élus n'obéit vraiment à aucune logique. La rubrique « Conseillers de Paris » contient ceux du 14^e, de l'opposition et de la majorité. Dans la rubrique « Opposition municipale », Patrick Viry et moi-même, qui sommes conseillers de Paris, ne figurons pas. Or, nous sommes également conseillers d'arrondissement, c'est même le principe des élections à Paris que d'avoir des élus à la fois dans ces deux instances.

Par ailleurs, l'ordre des restants, c'est-à-dire les conseillers d'arrondissement d'opposition qui sont simplement conseillers d'arrondissement, n'obéit à aucune logique. Il n'y a pas de chiffres de l'importance des groupes. Pardonnez-moi de m'attacher à ce genre de détails, c'est le résultat des élections. Ce n'est pas non plus par ordre alphabétique.

J'aimerais que cela soit corrigé. Si vous tenez à faire une rubrique « Opposition municipale », ce qui a le mérite de la clarté dans l'esprit des personnes qui consultent le site, Patrick Viry et moi-même devons y figurer, puis par ordre des groupes. Nous sommes cinq élus de notre groupe et ensuite deux conseillers d'arrondissement. Il faut un ordre compréhensible avec, par exemple, l'intitulé des groupes. Là, c'est incompréhensible et l'on pourrait même croire que nous ne sommes pas élus de l'opposition municipale. Merci.

M. BOUABBAS

La demande a été faite. Vous serez tous les deux ajoutés dans la partie opposition et l'ordre sera alphabétique.

- **14 2020 17 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 juillet 2020**

Rapporteur : M. BOUABBAS

M. BOUABBAS

Chers collègues, avez-vous des remarques ?

DÉLIBÉRATION N° 87

– **14 2020 17 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 juillet 2020**

Rapporteur : M. BOUABBAS

Le compte rendu en date du mardi 21 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

M. BOUABBAS

Je laisse les délibérations concernant les questions financières à Carine Petit qui arrivera sous peu.

– **14 2020 18 - Autorisation de désinscription des associations**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. Elliot de FARAMOND

Merci beaucoup, Monsieur Bouabbas.

Pour rappel, la Maison des Associations est un équipement de proximité, un lieu de développement et de soutien de la vie associative dans l'arrondissement. Elle est ouverte aux associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont la déclaration a été publiée au Journal officiel, domiciliées à Paris, qui ont un objet d'intérêt général ou d'intérêt public local, et qui justifient également d'une activité régulière dans l'arrondissement, et qui sont régulièrement assurées en responsabilité civile.

Nous vous proposons 13 associations répertoriées dans le tableau annexé qui ont informé la MVAC du 14^e de leur désinscription en produisant les pièces justifiant de leur dissolution ou du transfert de leur siège social vers un autre arrondissement ou collectivité.

Pour rentrer un peu plus en détail, nous avons neuf dissolutions, deux changements de siège social, un déménagement et un arrêt des activités depuis deux ans.

– **14 2020 19 - Autorisation d'inscriptions des associations**

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. Elliot de FARAMOND

21 associations demandent leur inscription à la Maison des Associations et de la Vie Citoyenne, justifient d'un intérêt général ou d'intérêt public local et d'une activité régulière dans l'arrondissement.

Elles représentent la diversité du tissu associatif du 14^e qui est extrêmement dynamique : « Cylia Danse » propose des cours de danse ; « Fitness Yoga » ; « Le Liban autrement » œuvre pour la promotion de la culture libanaise en France ; « La Générale Nord-Est » est une association qui gère et anime un lieu de vie associative, laboratoire de recherche créative dans les domaines artistique, culturel, politique ; et bien d'autres, notamment « Emploi développement » et « Lymevent » qui informe autour de la maladie de Lyme.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. « La Générale » est-elle bien l'association à qui vous avez confié l'ancien conservatoire du 14^e ? Et que signifie l'objet « expérimentation politique » ?

M. Elliot de FARAMOND

Il s'agit de questionner les fondements de notre société par les arts.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce n'est pas indiqué société, mais politique.

M. Elliot de FARAMOND

Ce n'est pas politique au sens *stricto sensu*.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Le fondement politique de notre société ?

M. Elliot de FARAMOND

Voilà, les grands paradigmes.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Très bien.

M. Elliot de FARAMOND

Cela n'a pas de visée politique au sens où vous l'entendez.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est juste l'effet qui est politique, mais pas la visée.

M. Elliot de FARAMOND

Oui.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

D'accord.

DÉLIBÉRATION N° 88

– 14 2020 18 - Autorisation de désinscription des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION No 89

– 14 2020 19 - Autorisation d'inscriptions des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DDCT 47 - Subventions (26 095 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à huit associations.

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. Elliot de FARAMOND

Il s'agit d'un reliquat de l'enveloppe de subventions d'Anouch Toranian dans le cadre de ses fonctions d'adjoindé à la vie associative pour un total de 26 095 euros restant à la suite du dernier Conseil de Paris de mai.

L'objectif est de soutenir huit associations parisiennes extrêmement implantées sur les territoires qui participent à créer du lien, des relations de solidarité entre les habitants, à soutenir leur parole et leur action. Ces subventions concernent plus particulièrement deux associations du 14^e arrondissement.

« L'Atelier d'Isore », créée en 2010, domiciliée à la MVAC 14, très bien implantée dans le 14^e, a pour but de mettre en relation des personnes d'horizons et d'âges différents à travers des activités culturelles et créatives. En 2020, elle souhaite développer ses activités auprès de différents publics intergénérationnels par des cours créatifs multiactivités, et les mettre en place après cette période compliquée liée au Covid. Une subvention de 2 095 euros est proposée.

L'association « Les Hyper Voisins », créée en 2017, a pour but d'améliorer la convivialité et renforcer le lien social au sein d'un territoire, mesurer la relation entre le renforcement du lien et le développement des pratiques d'entraide, de collaboration et de solidarité, ainsi que promouvoir toutes les initiatives susceptibles d'œuvrer dans le sens du renforcement du lien social et de la réappropriation de l'espace public. En 2020, pour les besoins de financement, son développement et également pour des raisons liées au Covid, une subvention de 2 000 euros est proposée.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire.

Nous avons bien pris note de l'exposé des motifs. Toutefois, et je sais que vous en souffrez comme nous, il n'y a aucune donnée budgétaire, rien sur le projet, aucune fiche explicative dans le projet de délibération.

Sans même m'exprimer sur le bien-fondé de ces deux subventions, qui ne représentent peut-être pas grand-chose, mais c'est 2 000 euros à chaque fois, cela justifie des documents explicatifs sur l'association, son budget, son financement, ses actions et sur le projet proposé. Il n'y a rien, donc nous ne pouvons pas voter, désolée.

M^{me} PETIT

Nous sommes d'accord, et nous avons déjà fait remonter cette demande à la Ville de Paris. Nous espérons que les choses s'amélioreront.

DÉLIBÉRATION N° 90

– 2020 DDCT 47 - Subventions (26 095 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à huit associations.

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 24 dont 4 pouvoirs
- Contre : 5 dont 0 pouvoir
(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry)
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je présente les délibérations d'ordre budgétaire.

– 14 2020 20 - Autorisation de passation de marchés

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

C'est une délibération très classique de début de mandature du Code général des collectivités territoriales et des Codes des marchés qui vise à demander au Conseil d'Arrondissement de me donner délégation de préparer, passer et exécuter des marchés pour différentes fournitures, divers services et travaux rentrants dans les compétences et dans les budgets de la Mairie d'arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Le principe, Madame la Maire, d'une telle délégation est classique. Toutefois, comme il est souligné dans l'exposé des motifs, la liste des marchés qui ont été passés sans appels d'offres, qui nous a été communiquée pour le Conseil d'Arrondissement de juillet, peut rendre perplexe. La logique est effectivement de ne pas s'encombrer de toutes les procédures d'appels d'offres pour des prestations qui le justifient et dont le montant est inférieur à un seuil de 214 000 euros en l'espèce.

L'étude de la liste des marchés passés ainsi sans appel d'offres montre des choses quelque peu étonnantes. Je vois un marché, pour un montant de 195 000 euros, juste en dessous du seuil d'appel à concurrence, pour Privilège Communication, renouvelable une fois pour distribution de supports de communication de la Mairie du 14^e. Soit la Marie du 14^e en effectue une distribution exceptionnelle, auquel cas je comprends que l'on passe un marché sans appel d'offres une fois puisque plus rien ne sera distribué de toute la mandature, soit c'est régulier, et un marché de distribution de supports de communication sur plusieurs années est un montant énorme qui justifie un appel d'offres.

Nous avons également, pour un montant de 20 000 euros, la fourniture et la livraison de dictionnaires destinés aux futurs collégiens avec insertion d'une dédicace, je suppose, de vous-même, Madame la Maire. Avec 1 600 naissances dans le 14^e, un rapide calcul aboutit à 12,50 euros le dictionnaire. Il suffit d'aller sur Internet pour constater que les dictionnaires se trouvent à moins chers. C'est donc peut-être le prix de la dédicace, mais nous voudrions le savoir.

Ensuite, nous avons 40 000 euros pour la partie cocktail des réceptions et buffets, et 40 000 euros pour le son, soit un total de 80 000 euros, et enfin, 50 000 euros pour la location de matériel événementiel et prestations associées pour la mairie du 14^e. Cela appelle plusieurs questions. D'une part, la Mairie de Paris ou celle du 14^e ne dispose-t-elle pas de matériel pour organiser des événements ?

D'autre part, tous ces marchés, chacun d'un montant inférieur à 214 000 euros, mais dont l'addition, puisqu'il s'agit en fait de la même société et que ces marchés sont renouvelables plusieurs années, font en fait exploser les plafonds. Je ne doute pas de la compétence de cette entreprise pour réaliser ces prestations, mais il y a des règles pour les marchés publics, et nous franchissons de fait allégrement les plafonds.

Nous n'avons pas envie de vous contraindre à passer des appels d'offres pour n'importe quel marché, nous savons que vous avez des contraintes de gestion. Toutefois, fractionner des marchés publics pour être en dessous du seuil, ce n'est pas bien, et nous ne pouvons pas voter ce type de délibération. Nous surveillerons désormais vraiment très attentivement ces marchés.

Nous aimerions d'ailleurs que, puisque la loi, le Code général des collectivités territoriales le prévoit, la liste des marchés soit communiquée au moins annuellement. Nous avons eu la liste des marchés passés pour 2019 pour le Conseil de juillet. Cela fait bien tard. Nous aimerions bien avoir un débat annuel à ce sujet, ou une communication de la liste du montant de ces marchés et de leur référence début janvier, à la fin de chaque année civile. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je ne répondrai pas point par point. Toutes les lignes auxquelles vous avez fait référence au tableau des marchés qui indique les intitulés et les prestataires de ces marchés qui font l'objet d'une procédure simplifiée et d'une mise en concurrence simplifiée telle que le prévoit le Code général des collectivités territoriales. La Ville de Paris est très pointilleuse de ce point de vue, et elle a raison, y compris pour des dépenses supérieures à 5 000 euros pour lesquelles nous devons également faire cette mise en concurrence.

La prestation de distribution de communication résulte de notre choix d'il y a maintenant deux ans de ne plus faire de publicité dans nos publications municipales, ce qui implique un coût supplémentaire. Nous comptons également renouveler nos outils de communication que vous pourrez découvrir.

Je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas de mise en concurrence et que les procédures de marchés publics n'ont pas été respectées.

DÉLIBÉRATION N°91

– 14 2020 20 Autorisation de passation de marchés

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 24 dont 4 pouvoirs

- Contre : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 14 2020 21 - Budget supplémentaire

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je présente rapidement le vote de la part du budget supplémentaire qui revient aux Mairies d'arrondissement. Cela fait l'objet d'un travail très suivi avec tous les services, les directions générales des services et la Ville de Paris. Ce processus de discussion et d'élaboration du budget supplémentaire s'est terminé par une conférence de maires d'arrondissement qui a eu lieu de manière dématérialisée. Tous les maires d'arrondissement ont salué le travail effectué et il n'y avait pas de sujet majeur.

Pour notre 14^e, il s'agit d'ajustements très mineurs, réaliser des transferts entre états spéciaux, en termes de fonctionnement, avec l'inscription de crédits supplémentaires que nous avons demandés et obtenus pour un montant de 83 177 euros relatifs à une meilleure estimation de l'entretien des nouveaux locaux du conservatoire municipal. Au moment de l'établissement du budget supplémentaire, nous avons un recul suffisant pour constater les besoins pour ces nouveaux locaux, et nous avons demandé 58 000 euros supplémentaires, qui abondent cette ligne de crédit, puisque c'est un équipement déconcentré dans l'arrondissement, et 25 177 euros qui concernaient diverses dotations fluides pour les différents équipements de proximité de notre arrondissement.

Le transfert entre les budgets des arrondissements et le budget central de la direction des espaces verts revient chaque année, lorsque nous achetons des végétaux et des plantations, utilisés en interne, auprès des pépinières municipales de Rungis.

Un transfert assez minime de 36 152 euros pour différents achats de petits équipements pour de petites réparations et de petits travaux est prévu.

Rien d'extraordinaire, néanmoins, ces quatre ajustements nous permettent de vous présenter un budget supplémentaire pour cette année, quelque peu décalé, car nous l'adoptons normalement avant l'été.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous avons bien noté l'inscription de 58 000 euros supplémentaires pour l'entretien et le ménage du conservatoire. Combien était-il prévu initialement ? On savait que le conservatoire allait ouvrir et 58 000 euros représente une somme assez importante.

Par ailleurs, dans les marchés auxquels je faisais référence précédemment, l'un d'eux a été passé pour 5 200 euros pour le nettoyage de septembre à décembre 2019 des abords de la Mairie du 14^e. J'étais à mille lieues d'imaginer que la Ville achetait des prestations pour cela, je pensais que cela relevait des services municipaux. Je voulais savoir sur quelle ligne budgétaire c'était, merci.

M^{me} PETIT

Il s'agissait d'une prestation de nettoyage bien spécifique liée au changement de destination du bâtiment de l'ancien conservatoire pour le bâtiment de l'annexe.

M. KOUIDRI

Il s'agissait effectivement d'une toute petite prestation de nettoyage des abords, et notamment le petit parking entre le lycée et l'annexe, pour accompagner la réouverture de l'annexe de la mairie, suite au départ du tribunal d'instance. Il s'agissait également de nettoyer les abords de la rampe d'accès afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à l'équipement de manière plus aisée qu'elles ne pouvaient le faire à l'origine.

M^{me} PETIT

Nous avons pris un prestataire extérieur pour cette intervention de fond que nous ne faisons pas de façon périodique.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Et pour le budget primitif des 58 000 euros ?

M^{me} PETIT

Nous vous le communiquerons. C'est un ajustement tout à fait classique lors de l'ouverture d'un équipement, depuis la prise de possession jusqu'à son fonctionnement. C'est un marché signé au niveau central et nous répondons aux coûts qui y sont indiqués. C'est un ajustement qui nous est apparu assez normal, dans le sens où ne pouvons connaître ces éléments qu'à partir du moment où un équipement fonctionne pleinement.

DÉLIBÉRATION N°92

– 14 2020 21 - Budget supplémentaire

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 23 dont 4 pouvoirs

- Contre : 6 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry, É. Azière)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DDCT 21 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021
- 2020 DDCT 22 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération-cadre investissement 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

La première délibération est inscrite à l'ordre du jour chaque année, lorsque commencent la préparation et l'instruction du budget primitif pour l'année suivante. Cette délibération est cadre, elle est posée de la même manière dans toutes les mairies d'arrondissement. Elle nous permet de poser les bases du calcul de la dotation d'animation locale, de la Dotation de Gestion Locale (DGL) et de la dotation d'investissement.

La dotation d'animation locale est calculée en fonction de critères tenant compte d'un forfait égal pour chaque arrondissement auquel s'ajoutent 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, puis 50 % en fonction de critères socioéconomiques, part pouvant varier en fonction des arrondissements, avec 40 % au prorata de la répartition des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence et 10 % au prorata des effectifs scolaires du premier degré et des collèges publics relevant de l'éducation prioritaire.

3 306 euros sont également compris dans la DAL par Conseil de quartier pour ce qui concerne le fonctionnement.

La DGL est répartie en fonction des besoins des arrondissements qui, je le rappelle, assurent l'entretien des équipements inscrits à l'inventaire et que nous voterons juste après. Son calcul, qui n'évolue pas est le suivant :

- 1^{re} part : 80 % minimum du montant total de la DGL d'arrondissement plus une part variable en fonction de l'évolution de l'inventaire ;
- 2^e part : répartition entre les arrondissements en tenant compte de la composition socioprofessionnelle de leur population.

La deuxième délibération concernant la dotation d'investissement permet d'assurer des petits travaux de voirie et d'équipement et son montant est décidé par le Conseil de Paris. C'est la délibération-cadre qui nous permettra d'établir ces montants.

Y a-t-il des questions ou des interventions pour cette délibération très classique ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

S'agit-il de la DDCT 21 ou 22 ?

M^{me} PETIT

Les deux. C'est la même délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Puis-je intervenir pour la 22 ?

M^{me} PETIT

Bien évidemment.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Vous l'avez dit, c'est très classique. Les mairies d'arrondissement ont le droit, si on les y autorise, d'effectuer des investissements pour les équipements autres que ceux de proximité qui relèvent, de droit commun, de la compétence du Conseil d'Arrondissement.

Cela étant dit, nous n'avons jamais la liste de ces investissements au moment du compte administratif. Nous avons bien le relevé des investissements localisés, relevant de la compétence du Conseil d'Arrondissement, mais jamais la liste des investissements du 14^e pour des équipements parisiens, si j'ose dire. Nous aimerions - nous n'allons pas faire un amendement - que vous nous donniez chaque année cette liste. C'est utile pour l'information de tous, et également parce que,

parfois, la Mairie de Paris pourrait être tentée de faire payer par les arrondissements sur leur budget des choses qui normalement relèvent de la Mairie de Paris. Ce n'est probablement jamais arrivé, mais on ne sait jamais.

Nous aimerions avoir cette liste chaque année au moment du compte administratif, soit au moment que vous le souhaitez. Nous votons des choses pour le budget de Paris, le budget d'arrondissement et il y a des transferts. Nous savons que cela a pu arriver, peut-être pour la voirie. Merci.

M^{me} PETIT

Vous avez de la chance de m'avoir comme Maire d'arrondissement. En effet, chaque année, et depuis six ans, en janvier, après le vote du budget au Conseil de Paris - je ne vois pas pourquoi nous changerions pour 2021 puisque cela fait partie des engagements que nous avons tous pris et que nous renouvelons -, une communication est inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Arrondissement comprenant les grandes sommes relevant du budget Ville de Paris pour les grands équipements. Vous pourrez les retrouver puisque, depuis six ans, ces communications sont rendues publiques. Vous avez également les sommes relevant de la compétence propre des mairies d'arrondissement du 14^e vers lesquelles nous proposons pour indiquer le planning des investissements et des travaux, Madame Carrère-Gée.

Nous pouvons ainsi en débattre tous les ans en janvier, moi je fais le travail de vous mettre cela par écrit. Si vous le souhaitez, je veux bien prendre votre demande comme un encouragement pour nous améliorer dans sa présentation et en faire état, et je pense qu'il existe assez peu de Mairies d'arrondissement parmi les 17 qui font cet exercice. Je vous donne donc rendez-vous au premier Conseil d'Arrondissement de 2021.

Pour y avoir travaillé avec Gwenaëlle Evin, Sami Kouidri et la direction générale des services, vous verrez que c'est tout de même assez détaillé puisque nous indiquons les chantiers prioritaires pour les équipements scolaires ou sportifs. Nous avons même mentionné les dates de lancement des chantiers importants relevant du plan d'investissement de la mandature (conservatoire, piscine), la rue Daguerre, aussi, un investissement important qui n'avait pu être totalement bouclé dans les budgets d'arrondissement voirie et espace public.

Ainsi, pour les six dernières années, vous pourrez retrouver ce que vous demandez ce soir, mais je m'engage aussi à peut-être améliorer son contenu. Au regard du nombre de sujets, j'étais d'ailleurs étonnée du peu d'interventions.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il n'y avait pas le détail. Je ne sais pas m'exprimer sur une grande somme, cela ne me dit rien.

M^{me} PETIT

M^{me} Carrère-Gée, on ne va pas... Je vous propose...

M^{me} CARRÈRE-GÉE

En revanche, la liste que vous fournissez au moment du compte administratif est nette et précise.

M^{me} PETIT

Je vous propose... Tout d'abord, on ne reprend pas systématiquement la parole.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Bien sûr.

M^{me} PETIT

Je vous donne rendez-vous en 2021 et vous verrez. Je prendrai soin également d'étudier les six précédentes communications dans lesquelles apparaissaient de nombreux détails.

Nous devons voter de manière symétrique les délibérations 21 et 22. La première descend du Conseil de Paris vers l'arrondissement et la seconde fait le chemin inverse. Quand les deux sont votées, cela signifie que le budget peut être lancé, c'est magique, vous verrez.

DÉLIBÉRATION N° 93

- 2020 DDCT 21 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 25 dont 4 pouvoirs

- Pour : 25 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 94

- 2020 DDCT 22 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020DDCT23 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Cette délibération présente l'inventaire des équipements de proximité pour 2021 avec très peu de changements liés à la construction du conservatoire.

Nous avons proposé que le bâtiment de la rue Boulard, qui accueillait des cours du conservatoire et qui propose désormais une activité associative, soit transféré de la direction des affaires culturelles vers la DDCT, relevant ainsi de la Mairie d'arrondissement et de la citoyenneté dans l'arrondissement, ce qui me paraît beaucoup plus logique et cohérent. Il en est de même pour la Ferme Montsouris, transférée de la DLH vers la DDCT en 2021, année de son ouverture au public.

DÉLIBÉRATION N° 95

- 2020DDCT23 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DASES 184 - Subventions (20 800 euros) et conventions avec dix associations dans le cadre de la politique de la ville.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Bonsoir. Merci Madame la Maire.

Pour le 14^e, cette délibération concerne des subventions de 8 000 euros pour trois associations : « Florimont » pour 1 000 euros, « Yachad » pour 3 000 euros et « Le Moulin » pour 4 000 euros. Les actions de ces associations s'inscrivent dans l'axe Grandir du contrat de la Ville, notamment dans les domaines de la santé, du bien-être, du bien vivre, de l'épanouissement dans l'arrondissement et le quartier.

Les différents projets de ces associations touchent divers publics. « Florimont » travaille ainsi avec les femmes et les seniors, « Yachad » se tourne plutôt vers les familles, notamment monoparentales et les jeunes publics, et l'association « Le Moulin » œuvre pour l'accompagnement des familles avec de nombreuses activités et sensibilisations liées au bien-être et à la santé.

DÉLIBÉRATION N° 96

– 2020 DASES 184 - Subventions (20 800 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre de la politique de la ville.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DDCT 53 - Subventions à six structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association « Florimont » pour l'action Kiosque emploi qui se tient ce soir et demain pour les habitants de l'arrondissement désireux de créer une activité. L'objectif est d'aller vers les habitants. À la suite de ce premier échange, des rendez-vous sont pris avec l'équipe de développement local. Il s'agit de favoriser l'emploi, l'insertion, la formation.

DÉLIBÉRATION N° 97

– 2020 DDCT 53 - Subventions à six structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 588 - Subvention (1 000 euros) et signature de l'avenant n°1 avec l'association « Parcours » pour la réalisation de ses actions dans le quartier Porte de Vanves (14^e)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit d'une subvention de 1 000 euros pour l'association « Parcours » qui, entre autres, réalise des courts-métrages en lien avec les habitants des foyers. L'objectif est de découvrir par l'art, le cinéma, d'autres aspects, d'exercer un regard critique sur des œuvres, mais également construire, en s'initiant aux nouvelles technologies autour du cinéma.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pour la DAC 588, nous avons bien une fiche explicative et même des indicateurs d'évaluation, mais aucune donnée chiffrée qui serait utile pour l'année prochaine. Je ne doute pas que les services ont fait leur boulot, mais, c'est toujours pareil, nous aimerions bien, en tant qu'élus, avoir une donnée quantitative.

M. GUENANEN

Pour information, nous avons des données chiffrées que nous vous fournirons. Nous connaissons le public qui est concerné. Ce sont vraiment des actions à l'attention des personnes vivant dans ces foyers, mais c'est également ouvert aux voisins. En général, cette action touche environ une centaine de personnes.

DÉLIBÉRATION N ° 98

– 2020 DAC 588 - Subvention (1 000 euros) et signature de l'avenant n°1 avec l'association « Parcours » pour la réalisation de ses actions dans le quartier Porte de Vanves (14^e)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 242 - Subventions (239 000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire.

Pour le 14^e, il s'agit d'une subvention de 6 000 euros pour le Théâtre Dunois qui a mené un projet avec le collège François Villon autour d'ateliers artistiques, de spectacles et de visites pour les élèves. Merci.

DÉLIBÉRATION N ° 99

– 2020 DAC 242 - Subventions (239 000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DASCO 35 - Subventions (276 000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Toujours dans le cadre de l'Art pour Grandir, deux subventions spécifiques pour les deux résidences artistiques du 14^e. L'une, toujours pour le Théâtre Dunois qui travaille avec le collège Giacometti, pour une résidence théâtrale avec les projets « Polar jeune » et « Mortel ! », et l'autre pour « Génération Freedom Ride » qui travaille en particulier autour de l'art urbain. Une partie du projet sera dévolue à la découverte des œuvres de Street Art déjà réalisées dans l'arrondissement, dont certaines ont déjà bénéficié d'un accompagnement, et ce projet se terminera avec la réalisation d'une fresque dans l'espace public dans le quartier de la porte de Vanves, autour de François Villon. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 100

- 2020 DASCO 35 - Subventions (276 000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2020 DAC 297 - Subvention (4 000 euros) avec l'association « Flip Flap » (Paris 14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

L'association « Flip Flap » œuvre pour les arts du cirque. Nous la connaissons bien et l'accompagnons depuis plusieurs années. Nous poursuivons ce soutien avec une subvention de 4 000 euros et nous accompagnons des inscriptions de plus en plus nombreuses, également pour des stages pendant les vacances. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 101

- 2020 DAC 297 - Subvention (4 000 euros) avec l'association « Flip Flap » (Paris 14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2020 DAC 300 - Subventions (113 750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

« L'Apprenti musicien » est une des associations que nous subventionnons avec 11 autres, à l'échelle parisienne, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. La subvention de 2 000 euros que nous proposons est destinée à la poursuite de ses actions en faveur des publics souffrant de troubles de comportement. L'association accueille notamment 23 enfants en situation de handicap pour les accompagner autour d'activités culturelles. Merci.

DÉLIBÉRATION N°102

– 2020 DAC 300 - Subventions (113 750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 487 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Candilis au 17 rue Campagne Première à Paris 14^e

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

D'origine grecque, Georges Candilis est né à Bakou en Azerbaïdjan en 1913, et il est mort en 1995 à Paris. Il a fait ses études à l'École polytechnique nationale d'Athènes avant de travailler dès 1946 chez Le Corbusier. Dans toutes ses productions durant sa longue vie, il a cherché notamment à développer de nouvelles typologies d'habitats adaptés aux conditions économiques et sociales des habitants les plus démunis.

Avec deux autres architectes, il a formé un collectif, le groupe Team 10 qui avait pour principale volonté de réfléchir à la notion d'habitat du plus grand nombre, un habitat minimal et évolutif qui donnait la priorité à l'organisation du plan.

Pour ses actions, notamment en direction des grands ensembles de logements sociaux, en particulier pour cette deuxième moitié du xx^e siècle, je vous propose de soutenir cette délibération pour apposer cette plaque en hommage à Georges Candilis. Merci.

M^{me} PETIT

C'est un beau personnage et c'est chouette de rendre hommage dans l'espace public aux architectes qui participent à le façonner.

DÉLIBÉRATION N° 103

– 2020 DAC 487 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Candilis au 17 rue Campagne Première à Paris 14^e

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 489 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel et Cécile Cerf au 33 rue de Coulmiers à Paris 14^e

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire. Un hommage à un couple, deux belles personnes qui ont œuvré et vécu dans notre arrondissement : Marcel Cerf, né en 1911 et mort en 2010, et Cécile Cerf, née en 1916 et morte en 1973.

Marcel Cerf était un photographe et un reporter qui a suivi de près les mouvements sociaux et révolutionnaires du xx^e siècle.

Son épouse, Cécile, d'origine polonaise, a participé quant à elle au sauvetage d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Résistante et franc-tireuse, elle a officié en tant qu'agent de liaison. Au-delà de cette période triste de notre histoire, elle a continué et poursuivi son action en aidant et en accompagnant la prise en charge des enfants de déportés et victimes de la Shoah jusqu'à son décès.

Quant à Marcel Cerf, ses travaux ont notamment été exposés ces dernières années au Jeu de Paume et aussi à l'Hôtel de Ville ; ses archives sont conservées à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris suite à une donation.

Pour toutes ces belles et bonnes raisons, je vous propose de soutenir cette délibération. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 104

– 2020 DAC 489 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel et Cécile Cerf au 33 rue de Coulmiers à Paris 14^e

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 548 - Subventions (150 000 euros) et conventions avec neuf sociétés

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit, avec cette délibération, de soutenir les cinémas indépendants et classés *Art et Essai* à Paris et notamment dans le 14^e.

Cette délibération spécifique vise à soutenir les cinémas indépendants dans les travaux d'accessibilité, de modernisation, pour les aider à maintenir une qualité d'accueil pour les spectateurs dans un contexte parisien que vous connaissez, avec une forte concurrence. La subvention est de 14 000 euros pour, principalement, des travaux d'isolation acoustique entre les salles - certains d'entre nous ont déjà expérimenté le fait d'entendre le son de la salle attenante, il est important de les accompagner sur le sujet -, et des travaux d'éclairage et de mise en conformité en matière de sécurité et d'électricité.

M. AZIÈRE

C'est un souci particulier en ce qui concerne L'Entrepôt sachant que l'amélioration de l'acoustique n'est pas un luxe en l'occurrence. Je suis ainsi d'autant plus favorable à cette subvention.

DÉLIBÉRATION N° 105

– 2020 DAC 548 - Subventions (150 000 euros) et conventions avec neuf sociétés

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DAC 550 Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Toujours en soutien aux cinémas indépendants de Paris et de l'arrondissement, cette subvention vise, en complément des mesures prises par l'État et la Région et là, par la Ville de Paris à accorder des fonds supplémentaires pour aider les acteurs culturels de proximité. En l'occurrence, les cinémas indépendants qui ont, comme vous l'imaginez, souffert de la période du confinement et souffrent encore maintenant, car certaines personnes sont réticentes à aller au cinéma ou au théâtre, voire également du fait des mesures mises en place.

Il s'agit d'accorder une subvention au Chaplin Denfert de 10 000 euros, aux Sept Parnassiens de 23 200 euros et à L'Entrepôt de 12 500 euros. Merci.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous sommes évidemment pour, mais je voulais savoir à quel moment ont été évaluées ces sommes. J'imagine que c'est peut-être avant l'été parce que les perspectives ne sont pas réjouissantes et je me demandais s'il y avait une clause de revoyure. Les sommes, bien qu'importantes puisque représentant de l'argent public, sont modestes par rapport aux difficultés que rencontrent ces établissements.

M^{me} TONOLLI

Je partage tout à fait votre remarque. Toutefois, comme malheureusement nous avons une visibilité pas totalement claire sur ce qui nous attend parfois d'une semaine à l'autre, l'idée est de fonctionner par étapes pour accompagner au plus juste les structures culturelles, que ce soit les cinémas ou d'autres, et c'est suivi de très près par notre collègue Carine Rolland au niveau parisien. Les prévisions pour la rentrée n'ont pas forcément été celles escomptées ; nous ne savons pas non plus comment se déroulera la fin d'année. Ainsi, cela nous permet d'être au plus proche de la réalité.

M. AZIÈRE

Si j'ai bien compris, il y a un montant forfaitaire et un montant variable. Si l'on considère l'importance et l'attachement que les habitants du 14^e ont auprès du cinéma indépendant - et le 14^e a la chance d'en avoir quelques-uns -, compte tenu du contexte actuel et des incertitudes qui pèsent sur l'avenir économique de ces cinémas, je pense que cette subvention est d'autant plus importante.

M^{me} TONOLLI

Tout à fait, et j'ai eu l'occasion de remercier il y a peu de temps aussi les spectateurs qui s'y rendaient en ouvrant le festival *Territoires de cinéma du 14^e* au Chaplin. C'est également comme cela que nous continuerons à faire vivre nos structures culturelles. Il faut que le public continue à venir, dans les conditions de sécurité nécessaires.

M^{me} PETIT

Les Sept Parnassiens a été fermé pour travaux, ils rouvrent en fin de semaine. Nous dialoguons de façon très rapprochée avec eux et la Ville.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Je vais, sans surprise, ajouter encore à tout ce qui a été dit, insister sur l'extrême urgence. Nous avons vu ces temps derniers des salles de cinéma dénombrer jusqu'à zéro spectateur dans une journée, quelque chose d'inouï dans la capitale mondiale du cinéma. Non seulement maintenant, mais dans le futur, il faudra faire tout ce que nous pourrons pour soutenir ce joyau inestimable de notre capitale et de notre arrondissement.

M^{me} PETIT

Tout à fait d'accord.

DÉLIBÉRATION N° 106

– **2020 DAC 550 - Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2020 DAC 642 - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Théâtre Paris 14 » (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'un avenant à convention d'occupation du domaine public qui vise à conventionner le jardin. Cela fait un moment que nous estimons qu'il pourrait être utilisé peut-être mieux et différemment. Nous sommes contents et contentes, Madame la Maire et moi, que cela puisse se faire avec cette nouvelle équipe d'autant plus que c'est très pertinent en ce moment en raison de la crise sanitaire que nous venons d'évoquer.

Cette convention d'occupation concerne aussi les caves situées sous le théâtre et que nous espérons utiliser à bon escient. Notre Théâtre 14 est formidable, mais il n'est pas aussi grand que d'autres théâtres. Les équipes ont besoin de place, notamment pour le stockage. Nous avons eu l'occasion d'inaugurer ce beau jardin et son utilisation par le théâtre ce week-end avec son nouveau lancement. C'est compliqué pour eux aussi, ils ont connu une période de travaux, ils ont ouvert, puis fermé du fait du confinement, mais il y a une super équipe qui a la capacité de rebondir. Nous l'avons vu cet été notamment avec l'organisation d'un mini festival d'Avignon dans le 14^e qui a eu quelques retombées puisque j'ai eu des retours de personnes, qui avaient voyagé un peu partout en France, ayant entendu parler de ce mini-festival. Nous avons eu un rayonnement national grâce à cette action.

DÉLIBÉRATION N° 107

- 2020 DAC 642 - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Théâtre Paris 14 » (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DASCO 34 - Divers collèges - Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objet la dotation annuelle de la Ville de Paris aux collèges pour les soutenir dans leurs projets éducatifs portés par les différentes équipes pédagogiques, dont les voyages scolaires. Pour le 14^e, cela concerne les collèges de Saint-Exupéry pour 5 000 euros, Paul Bert 2 500 euros, Jean Moulin pour 2 553 euros, François Villon pour 20 500 euros, Daudet pour 5 000 euros et Giacometti pour 9 250 euros.

DÉLIBÉRATION N° 108

- 2020 DASCO 34 - Divers collèges - Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DASCO 84 - Divers collèges publics - Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126 257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Le Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement mutualise les dépenses des collèges disposant de services de restauration autonomes. Pour le 14^e, le collège Giacometti a bénéficié de 10 725 euros d'achats de fournitures pour sa cantine autonome.

DÉLIBÉRATION N° 109

- 2020 DASCO 84 - Divers collèges publics - Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126 257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASCO 90 - Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit ici de calculer la dotation pour les collèges disposant de service de restauration autonome. Pour le 14^e, le collège Giacometti reçoit 106 666 euros et Jean Moulin 88 345 euros.

DÉLIBÉRATION N° 110

– 2020 DASCO 90 - Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASCO 92 - Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objectif est de prolonger pour l'année 2021 les modalités de conventionnement et de financement des Caisses des écoles avec la Ville de Paris ; la revoyure, prévue en 2020, n'a pu se réaliser du fait de la crise sanitaire. Ainsi le temps sera disponible pour discuter de la nouvelle convention trisannuelle.

M^{me} PETIT

Cette convention tiendra compte des nouveaux objectifs que nous souhaitons développer en direction de l'alimentation dans les écoles. Cette délibération doit être ensuite présentée au Conseil d'administration de la Caisse des écoles.

DÉLIBÉRATION N° 111

– 2020 DASCO 92 - Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DASCO 112 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération fixe, pour les collèges publics autonomes parisiens (bâtiments département, Ville de Paris), une dotation de fonctionnement : Giacometti pour 171 749 euros, Alphonse Daudet pour 105 558 euros, Jean Moulin pour 153 030 euros, et Saint-Exupéry pour 52 576 euros.

DÉLIBÉRATION N° 112

- 2020 DASCO 112 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2020 DASCO 113 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette dotation est destinée aux collèges insérés dans les cités scolaires : Villon pour 111 155 euros et Paul Bert pour 50 215 euros.

DÉLIBÉRATION N° 113

- 2020 DASCO 113 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2020 DASCO 114 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183 120 euros), subvention d'équipement (12 000 euros) et subventions pour travaux (611 079 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objectif est de voter des dotations complémentaires de fonctionnement pour financer des dépenses imprévues. Pour Alphonse Daudet, 17 138 euros (achat et pose de vidéoprojecteur pour les salles) et 3 200 euros (chauffage) ; Giacometti 19 558 euros (achat de brûleurs) et 7 000 euros (chauffage) ; Jean Moulin 7 000 euros (chauffage).

DÉLIBÉRATION N° 114

– 2020 DASCO 114 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183 120 euros), subvention d'équipement (12 000 euros) et subventions pour travaux (611 079 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASCO 118 - Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la copropriété du 48 rue Raymond Losserand à Paris 14^e concernant des infiltrations d'eaux provenant de l'école du 69 rue de l'Ouest, Paris 14^e

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'accepter un protocole transactionnel pour une valeur d'indemnisation de 39 662,62 euros. Les travaux ont été effectués en 2019.

M. VIRY

Merci Madame la Maire.

Une question pour bien comprendre les processus de gestion de la Ville. Nous avons pris connaissance du dossier, et il se trouve que les travaux - vous ne l'avez pas cité dans l'exposé oral - sont dus à des incidents techniques datant de 2016. Il a fallu qu'un juge des référés soit saisi pour faire avancer le dossier avec la désignation d'un expert et que les travaux à mener soient définis.

Vous venez de nous dire que cela a été réglé en 2019, et nous votons en 2020, cela fait trois ans. Même si 40 000 euros est une somme importante pour quelques copropriétaires ou locataires dans un petit immeuble, pouvez-vous nous expliquer comment cela fonctionne ? Pourquoi un tel délai est-il constaté ?

M. BOUABBAS

Dans ces cas, la Ville de Paris défend également ses intérêts. Il y a la recherche de l'origine des infiltrations, il faut une investigation assez poussée et il n'est pas possible de régler la question en six mois.

M. VILLANI

Je n'ai pas été sur place vérifier, mais si l'on observe les images par vision satellite, on a l'impression qu'il n'y a pas de mur mitoyen entre les deux adresses. Ou alors, il s'agirait d'une infiltration qui chemine. Je voulais juste quelques renseignements supplémentaires sur la nature du désastre entre les deux parties.

M. BOUABBAS

Je n'ai pas les détails exacts ici, mais je vous enverrai un mail à tous les deux.

M. VILLANI

OK, merci.

M^{me} PETIT

Nous avons tous les éléments du rapport, dont la note entre les deux parties qui a permis d'établir une synthèse, mais nous pouvons vous faire passer d'autres éléments provenant des services bâtiments de la Ville.

DÉLIBÉRATION N° 115

– **2020 DASCO 118 - Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la copropriété du 48 rue Raymond Losserand à Paris 14^e concernant des infiltrations d'eaux provenant de l'école du 69 rue de l'Ouest, Paris 14^e**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2020 DCPA 27 - Travaux de restructuration de la cour de l'école maternelle sise, 188-190 rue d'Alésia-Indemnisation de la Ville de Paris suite à des désordres**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Suite à un protocole transactionnel conclu avec la société d'assurance de l'entreprise ayant mené des travaux, il s'agit d'approuver le paiement de l'indemnité de 18 132,60 euros au titre des travaux de réparation d'étanchéité effectués, et 7 405,68 euros au titre des frais d'expertise et d'honoraires pour un total de 25 538,28 euros TTC. L'entreprise n'a pas bien fait son travail, ce qui arrive souvent, malheureusement.

M^{me} PETIT

Cela montre également que les services de la Ville demandent un meilleur suivi.

DÉLIBÉRATION N° 116

– **2020 DCPA 27 - Travaux de restructuration de la cour de l'école maternelle sise, 188-190 rue d'Alésia-Indemnisation de la Ville de Paris suite à des désordres**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

M. BOUABBAS

Je fais tout d'abord une incise concernant la petite enfance.

Au conseil précédent, Mme Carrère-Gée m'avait interrogé au sujet de « La Cool Douche » et à son taux de remplissage pour l'année 2018. Il faut savoir qu'alors, la crèche avait l'agrément pour accueillir 26 enfants, mais au regard des locaux comprenant notamment des cuisines très petites, l'association avait d'elle-même réduit la jauge à 20 enfants maximum. Le pourcentage a été ainsi déterminé avec une jauge exagérée et l'agrément CAF sera calculé au plus près pour 2019 et 2020. À ma connaissance, il ne manque actuellement qu'un seul enfant sur les 20.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci pour cette réponse. De fait, la subvention était-elle calculée sur la base de 20 ou 26 enfants l'année dernière ?

M. BOUABBAS

La subvention est pour cette année.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous ai posé la question pour l'année précédente.

M. BOUABBAS

Le chiffre était pour 2018 et il y a des subventions chaque année. Je vous ai répondu pour 2020 et pourquoi le taux était aussi faible en 2018.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Du coup, vous pouvez noter une autre question, merci.

M. BOUABBAS

Si vous voulez.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Une bonne action est toujours suivie de sa punition, comme vous le savez.

– 2020 DFPE 149 - Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020 - Subventions (66 693 euros) à 31 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de subventions versées à des associations que nous connaissons bien dans le 14^e arrondissement pour des activités familiales mises en œuvre durant l'été 2020 dans le cadre du projet été 2020, post Covid-19 : « Florimont » pour 400 euros pour des ateliers de motricité et des livres à l'espace Maindron pour des enfants en bas âge ; 3 000 euros pour l'association « Léo Lagrange » pour des familles du quartier Didot-Porte de Vanves avec des sorties et des activités estivales gratuites ; 3 000 euros pour des activités et sorties pour des familles monoparentales accordés à l'association « Yachad ».

Il s'agit de soutenir des sorties pour des familles qui n'ont pas toujours la possibilité d'aller en vacances. Pour l'an prochain, il faudra, à mon humble avis, accentuer l'effort sur ce genre d'activités.

M^{me} PETIT

Tout à fait.

DÉLIBÉRATION N° 117

– 2020 DFPE 149 - Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020 - Subventions (66 693 euros) à 31 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DASES 167 - Subventions (896 157 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de cinq centres d'hébergement et une résidence sociale - Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abris

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Merci.

La DASES 167 a pour objet le vote de subventions de fonctionnement et des signatures de conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de centres d'hébergement et résidences sociales, ainsi que l'expérimentation d'abris pour les sans-abris.

Pour notre arrondissement, il vous est ainsi proposé de voter une subvention de fonctionnement à l'association « Aurore » pour le centre d'hébergement et de stabilisation La Maison, relais cœur de femmes, situé en partie dans le 18^e pour 40 places et dans le 14^e pour 25 places. Le public accueilli se compose de femmes isolées, en situation de précarité et dont le niveau d'autonomie est faible du fait de leur parcours de vie ou de problématiques de santé diverses. Cet accueil et cette mise à l'abri sont complétés par un accompagnement individuel et collectif, et également par l'organisation d'activités de socialisation et d'insertion.

DÉLIBÉRATION N° 118

– 2020 DASES 167 - Subventions (896 157 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de cinq centres d'hébergement et une résidence sociale - Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abris

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prend pas part au vote : 1
(J. Marchand)

– 2020 DASES 169 - Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abris mises en œuvre par cinq organismes

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Il s'agit de subventions et de signatures de conventions relatives au fonctionnement de maraudes, d'interventions sociales en direction de personnes sans-abris. Les maraudes d'intervention sociale sont les acteurs de première ligne de la veille sociale. Leur rôle est d'aller vers les personnes sans-abris afin de les écouter, les soutenir, les orienter et les accompagner vers un projet de sortie de rue.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 28 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui vise notamment à couvrir l'ensemble du territoire parisien, il a été noté un besoin de renforcement des maraudes ayant trop peu d'intervenants sociaux dans le 14^e.

Je vous propose donc de voter une subvention de 93 172 euros à l'association « Aurore » pour la maraude ouest. Une subvention de 49 556 euros pour le dispositif *Busabri* mis en œuvre dans le 14^e par l'association « Les Enfants du Canal » est également mise à votre vote. Cela consiste en un accueil de jour pour les personnes sans-abris ; les travailleurs sociaux leur proposent un accompagnement dans leurs démarches, ils réalisent également des maraudes pédestres dans le 14^e afin de les orienter vers le *Busabri*. Merci.

M. MARCHAND

Je ne prendrai pas part au vote, car je suis salarié du groupe « Aurore », et je ne voudrais pas qu'il y ait de conflit d'intérêts.

M^{me} PETIT

Très juste remarque, Jérôme.

DÉLIBÉRATION N° 119

– 2020 DASES 169 - Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abris mises en œuvre par cinq organismes

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs
- Pour : 29 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prend pas part au vote : 1
(J. Marchand)

– 2020 DASES 134 - Subventions (4 091 111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion - Avenant

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire.

Les Espaces de Solidarités Insertion (ESI) ont été mis en place en 1996 suite à une convention tripartite entre la Ville, la RATP et l'État. Ce sont des lieux d'accueil de jour destinés à recevoir tous ceux que les difficultés de la vie ont conduits à une grande précarité et une grande exclusion.

Devenu acteur essentiel de prise en charge de l'urgence sociale dans la capitale, le réseau ESI s'est développé en cohérence avec les objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Cette délibération a pour objet de proposer des subventions à 10 opérateurs et huit associations à Paris. Pour notre arrondissement, il s'agit du centre René Coty, géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour un montant de 181 673 euros afin de garantir une ouverture d'accueil de cinq jours sur sept.

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 120

- 2020 DASES 134 - Subventions (4 091 111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion - Avenant

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2020 DDCT 34 - Subvention aux associations au titre de l'intégration

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Il s'agit de subventionner 33 associations dans Paris qui travaillent au titre de l'intégration, plus spécifiquement dans notre arrondissement pour des actions d'intégration linguistique. Je salue tout particulièrement l'engagement et l'action des bénévoles.

Il s'agit du « Réseau acteurs dynamiques » pour une action localisée dans le 14^e qui anime un réseau développant la promotion d'une démarche favorisant l'autonomie sociale des personnes migrantes vivant en France, par des actions sociolinguistiques en direction des femmes migrantes souvent hébergées en logement précaire, et également pour des questions de santé et de nutrition. Le montant de la subvention proposée pour 2020 est de 2 500 euros.

La compagnie « À force de rêver » réalise une action localisée dans le 14^e visant à concevoir, organiser et diriger des ateliers de création artistique auprès de tous publics et qui permet de raconter, écrire, dire. Ce sont également des ateliers pour femmes, sociolinguistiques, permettant à environ 15 d'entre elles de se familiariser avec le français par des ateliers d'écriture ou d'expression théâtrale. Le montant de la subvention 2020 est de 1 500 euros.

« Carrefour 14 Centre Social et culturel Didot » anime et gère un centre social en mettant en œuvre des actions destinées aux habitants et habitantes du 14^e arrondissement avec la mise en place d'un regroupement de moyens des associations proposant des apprentissages du français également en lien avec cinq autres associations du territoire. Pour 2020, la subvention proposée est de 1 500 euros avec la signature d'une convention annuelle d'objectif.

Mes chers collègues, je vous remercie de délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 121

- 2020 DDCT 34 - Subvention aux associations au titre de l'intégration

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DJS 131 - Subventions (264 900 euros), huit conventions annuelles d'objectifs et huit avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Bonsoir.

C'est une subvention pour 49 associations de jeunesse de la ville, dont six du 14^e : 6 000 euros pour « LOREM », association des loisirs résidentiels de marinières pour son action *3D Fablab* en faveur des jeunes en difficulté parfois déscolarisés pour l'apprentissage du numérique ; 1 000 euros pour « Arzazou » pour son action *Ateliers Arts plastiques de vacances* ; 5 000 euros pour l'« Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation » pour son action *Droit, accès au droit et insertion* ; 1 000 euros pour l'association « Étoile et Compagnie » pour son projet socioculturel, *Atelier théâtre forum contre les dangers du monde numérique pour les adolescents* ; 2 500 euros pour l'association « Le Fil de Soie » pour la sensibilisation aux arts du cirque à Porte de Vanves ; 3 000 euros pour l'association « Tatane » pour son projet *Tatane 14^e arrondissement*.

DÉLIBÉRATION N° 122

– 2020 DJS 131 - Subventions (264 900 euros), huit conventions annuelles d'objectifs et huit avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DPE 15 - Signature du contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Merci Madame la Maire.

Cette délibération vise à entériner et à approuver l'engagement de la Ville de Paris pour le contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue ». Ce contrat s'inscrit dans le cadre du contrat de territoire « Eau et Climat parisien » 2020-2024, approuvé par le Conseil de Paris qui s'est tenu du 9 au 13 décembre.

Le contrat de territoire s'inscrit également dans une démarche pour la préservation des ressources en eau, la protection et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il permettra en particulier d'améliorer la gestion à la source des eaux pluviales, de restaurer et protéger les milieux naturels, tels que les zones humides, les corridors, les réservoirs terrestres et de renforcer la résilience des territoires aux inondations avec une adaptation au changement climatique.

Le contrat de bassin est un outil pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau, climat et biodiversité. La Ville de Paris est signataire du contrat de bassin et également maître d'ouvrage de ce contrat lancé par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le 14^e arrondissement fait partie du périmètre du bassin versant de la Bièvre et est donc concerné par ce contrat de territoire dont les quatre enjeux majeurs sont :

- Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides ;
- Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants ;

- Maîtriser les ruissellements par la gestion à la source des eaux pluviales concourant également à la mise en œuvre du plan vert ;
- Communiquer, sensibiliser et coordonner les actions du contrat.

Je vous invite à délibérer afin d'autoriser la Ville de Paris à signer ce contrat. Merci.

M^{me} PETIT

Excellente initiative a dit Cédric Villani.

DÉLIBÉRATION N° 123

- **2020 DPE 15 - Signature du contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024**

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **2020 DEVE 4 - Attribution de la dénomination jardin Monique Wittig au jardin situé 3 boulevard Brune (14^e)**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Merci Madame la Maire.

Par cette délibération, nous vous proposons de célébrer l'auteure et militante du mouvement féministe et lesbien Monique Wittig en attribuant son nom à un espace vert du 14^e.

Le jardin choisi pour cet hommage est situé au 3 boulevard Brune (14^e). D'une superficie d'un peu de moins de 1 000 m², il sera réaménagé dans le cadre de la requalification de la « Coulée verte Vercingétorix ». Nous y créerons un bassin végétal entouré de pavés enherbés et un mur végétalisé.

Monique Wittig est une romancière, philosophe et théoricienne du féminisme lesbien, née en 1935 en Alsace. Pionnière du mouvement de libération des femmes - le fameux MLF -, elle a théorisé l'identité lesbienne, les stéréotypes de genre et remis en question le sexisme de la langue française. Elle a fait de son homosexualité une révolution féministe. Elle a milité à la fois par ses écrits comme *Les Guérillères* ou *Le Corps lesbien*, mais aussi dans la rue comme lorsqu'elle organisa une action coup de poing sous l'Arc de Triomphe en brandissant une banderole : « *Il y a plus inconnu que le soldat inconnu, sa femme* ». Elle cosigne également *Le Manifeste des 343* pour défendre le droit à l'avortement.

Elle a travaillé à politiser l'hétérosexualité, à démontrer que c'est un régime politique, une norme dominante qu'elle nomme *La Pensée straight* qui s'incarne partout dans de nombreuses habitudes et pratiques au quotidien. Mais dès les années 70, elle est mise à l'écart par le courant féministe majoritaire en France et migre aux USA en 1986 où elle y sera redécouverte dans les années 90 par les études de genre et notamment grâce à Judith Butler.

Monique Wittig est donc une pionnière qui a ouvert la voie à un féminisme politique et qui relie les luttes lesbiennes, matérialistes, queers, transféministes en France et dans une partie du monde. Elle a influencé Gail Pheterson, Jules Falquet ou encore Nicole Laurin, et je ne pourrai lui rendre hommage, ou plutôt « femmage », comme elle aurait probablement aimé l'entendre, sans citer ses dignes héritières politiques : Raphaëlle Rémy-Leuleu et Alice Coffin.

En conclusion, cette citation sur laquelle vous pourrez méditer au bord de la fontaine que nous créerons dans ce jardin : « *Il est fini le temps où nous demandions aux hommes, fussent-ils des militants révolutionnaires, la permission de nous révolter* ». Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci. Je crois que nous sommes tous féministes ici. Je suis un peu gênée par les références, je suppose que c'est de la provoc', et cela marche puisque je réagis. Mais enfin, Mme Rémy-Leuleu ou je ne sais plus comment elle s'appelle, franchement... Nous n'avons pas la même conception du féminisme.

En revanche, nous sommes tout à fait d'accord évidemment pour attribuer cette dénomination, mais je trouve vos remarques déplacées.

M^{me} PETIT

Ce n'est pas déplacé, c'est de l'expression.

M. VILLANI

Je trouve que c'est un excellent choix.

DÉLIBÉRATION N° 124

– 2020 DEVE 4 - Attribution de la dénomination jardin Monique Wittig au jardin situé 3 boulevard Brune (14^e)

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DU 90 - Classification de nouvelles voies des 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e au titre des droits de voirie

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Délibération très classique. Il s'agit juste de rappeler que, en fonction de leur chalandise et de leur attractivité, les voies parisiennes sont classées en cinq catégories allant de hors catégorie à la 4^e catégorie la plus basse. Cette délibération permet de fixer le barème permettant à la Ville de percevoir des droits de voirie.

Dans cette délibération globale, le 14^e arrondissement est concerné par deux voies : la place Édith Thomas située à l'intersection des avenues Ernest Reyer et la Porte d'Orléans, dont la dénomination a été votée au Conseil d'Arrondissement le 24 juin 2019, et la rue Cécile Furtado-Heine renommée au Conseil d'Arrondissement du 24 novembre 2019.

Nous vous proposons de classer la place Édith Thomas en catégorie 4, la catégorie la moins élevée, en cohérence avec la chalandise du quartier des rues alentour, et pour la rue Cécile Furtado-Heine, il s'agit d'un changement de dénomination pour lequel nous proposons de maintenir la catégorie 4.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 125

– 2020 DU 90 - Classification de nouvelles voies des 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e au titre des droits de voirie

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs
- Pour : 30 dont 4 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DU 67 - Cession à la RIVP d'un local commercial 80 boulevard Jourdan (14^e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Cette délibération concerne un ensemble immobilier boulevard Jourdan appartenant à la Ville et à la RATP et qui abrite notamment le centre bus. Nous connaissons tous cette parcelle.

Dans cet ensemble, suite à un protocole entre la Ville et la RATP, il est convenu de la création d'un local commercial de 200 m². Actuellement dans un état brut, la RIVP s'est montrée intéressée par son acquisition et la recherche d'un porteur de projet a été menée par elle, en lien avec notre mairie d'arrondissement.

Pour rappeler quelques principes quelque peu politiques et d'ambition locale pour ce local commercial, il est important de mettre en place autour de lui un projet de commerces de proximité ouverts sur le quartier et accessibles aux riverains tout en s'inscrivant dans les objectifs de l'économie sociale et solidaire. La RIVP a fait le choix de retenir le projet porté par un collectif d'habitants de notre arrondissement constitué en association, la « COOP 14 » qui était présente lors du forum des associations. Chacun d'entre nous a pu les voir et échanger avec eux, ils distribuaient des flyers pour se faire connaître. Ils comptent actuellement 500 adhérents.

Ce projet, pour rentrer un peu plus, mais brièvement dans le détail, souhaite créer un magasin d'alimentation coopératif visant à promouvoir une alimentation saine et de qualité. Surtout, ce projet ambitionne de lutter contre le gaspillage et le suremballage tout en maintenant des prix raisonnés. L'association souhaite s'appuyer sur la participation des bénévoles (environ trois heures par mois), les coopérateurs, pour faire fonctionner le magasin et ainsi réduire les frais de fonctionnement et permettre une juste rémunération des producteurs. Les circuits courts et la production bio seront évidemment privilégiés dans ce projet.

Concernant le modèle économique, je tiens à préciser que le loyer est d'un montant de 180 euros HT/m² par an, ce qui est assez intéressant pour un projet de proximité et d'ESS dans notre arrondissement. Les travaux d'adaptation du local pourraient même être pris en partie en charge par la RIVP.

Je suis très favorable à ce projet et il est important de développer des projets de cette ambition dans notre arrondissement qui en a besoin. Ces projets favorisent le lien de proximité, le mieux-manger, participent à l'animation locale et permettent de lutter contre l'isolement, ce qui est tout de même la vocation des commerces de proximité, le tout à destination des habitants du quartier.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

M^{me} PETIT

La première étape prévoit que la Ville cède ce local à la RIVP pour qu'elle devienne un bailleur de locaux commerciaux comme elle sait le faire et pour que le projet puisse démarrer à la fin de l'année.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire.

Il s'agit effectivement d'un projet tout à fait intéressant pour le 14^e, pour ce que dit la délibération et quelques échanges de mail. J'ai vu que cette coopérative en devenir cherchait activement des locaux pile-poil là où ils ont été trouvés.

Nous voterons la délibération évidemment, mais nous ne pouvons pas nous empêcher d'être quelque peu perplexes. À la lecture de l'exposé des motifs, nous avons une association sympathique pour faire du circuit court et pour ne pas suremballer les produits avec des bénévoles. Tout cela est plus que fort sympathique (juste rémunération du producteur, etc.) - je ne veux pas dénigrer le projet -, mais enfin, je me dis qu'ils ont rudement de la chance que, par magie, la Ville de Paris et la RIVP... Il y aura un loyer, mais comme vous l'avez dit, le tarif est fort intéressant. Il y a 700 000 euros tout d'un coup et la RIVP achète une grande surface commerciale pour une coopérative en devenir, d'alimentation durable, etc.

Sans compter le fait - vous l'avez dit de façon elliptique - que la RIVP, semble-t-il, apporterait une aide en nature à la coopérative en finançant le coût d'aménagement des locaux. C'est inscrit noir sur blanc dans le projet de délibération. Cela fait un montant d'aide important, un local de 700 000 euros, c'est de l'argent public, une subvention de la part de la RIVP dont ce n'est pas la mission, un projet fort sympathique qui interroge un peu.

Je profite de ce moment de perplexité pour vous demander, comme je l'ai fait sous la précédente mandature, un bilan économique et social de la boutique la Panaméenne sise rue Didot qui a fait l'objet, elle, de subventions directes massives de la Ville de Paris, de fondations privées, du bailleur social. Je n'ai vraiment aucun problème pour dépenser de l'argent public quand c'est utile, mais j'aimerais bien disposer d'une évaluation. Il serait sain que quand on dépense beaucoup pour des causes mêmes justes, on ne se dispense pas d'évaluer par la suite la bonne utilisation de l'argent public.

Cela étant dit, nous voterons ce projet de délibération.

M. VILLANI

Pour bien comprendre, il y a l'opération de cession à la RIVP et l'opération avec l'association. De fait, même si pour une raison ou une autre le partenariat avec l'association ne fonctionnait pas, les locaux pourront toujours être utilisés à un projet du même genre ou à un autre, n'est-ce pas ?

M^{me} PETIT

Tout à fait. L'objet de la délibération est la cession, ce n'était pas normal que ce local appartenant à la Ville soit vide depuis presque deux ans, depuis la livraison entière du programme Jourdan que Valentin a rappelé. Nous avons bien évidemment étudié la faisabilité et cette hypothèse, comme l'a rappelé Valentin, qui est prioritaire pour ce local, et je suis certaine que nous y reviendrons. Il n'y a pas à demander de bilan ou autre, les choses suivent leur cours au sein des services.

Nous pouvons peut-être voter la délibération qui est la cession du local pour qu'enfin nous ayons un opérateur public qui soit opérationnel comme la RIVP pour le louer. Il s'agissait d'apporter la perspective de la « Coop 14 », du supermarché coopératif.

M^{me} CHEVALIER

Puisque vous avez posé la question, la Panaméenne a été abondée par un budget participatif. Elle n'a pas dépensé l'intégralité du budget et nous avons ainsi reversé un reliquat d'environ 300 000 euros à diverses associations. Vous avez tous les chiffres, ou vous les aurez, il y a eu un bilan réalisé. Je pense que nous avons été le seul arrondissement à nous servir du reliquat pour abonder d'autres associations qui en avaient besoin afin que le budget participatif ne soit pas perdu.

DÉLIBÉRATION N° 126

– 2020 DU 67 - Cession à la RIVP d'un local commercial 80 boulevard Jourdan (14^e)

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 22 - Réalisation 61 boulevard Saint-Jacques (14^e) d'un programme de création d'un logement PLA-I et octroi d'une garantie d'emprunt complémentaire (2 688 574 euros) demandée par l'Habitation Confortable

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Merci Madame la Maire.

En 2017, une délibération a approuvé la réalisation par Habitation Confortable d'un programme de création d'un foyer pour jeunes travailleurs pour une capacité de 117 logements PLA-I. En accord avec le gestionnaire, il était prévu de passer à 118 logements avec la création d'un T3 avec demande de subvention.

La présente délibération est en deux volets : l'un pour approuver la participation de la Ville de Paris pour une subvention complémentaire de 80 000 euros pour le seul logement T3, et l'autre pour garantir le prêt PLA-I pour la totalité de l'opération pour un montant de 2 688 574 euros et signer les documents en regard. Je vous remercie d'en délibérer.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup. C'est un beau projet qui a beaucoup traîné. Je voulais juste avoir une information quant à l'origine du dérapage des coûts. Nous avons une forte hausse du prix de revient autour de 10 %. Est-ce lié à une mauvaise prévision de départ, à l'occupation temporaire qui a été faite ?

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

D'abord, comme on le sait, cette adresse a aussi hébergé, pendant une année, en intercalaire, un collectif d'artistes, le « Jardin Denfert » extrêmement inspirant, et leur départ, suite à la réalisation de l'opération, nous amène à souhaiter avoir d'autres opportunités chaque fois qu'elles se présentent dans le futur pour que le 14^e conserve, autant que possible, de la vivacité et du foisonnement artistique.

J'ai une question sur la garantie d'emprunt à hauteur de 2 500 000 euros. Pouvez-vous nous expliquer ce besoin de cette garantie pour une société qui semble particulièrement solide ?

M^{me} BERTRAND

Pour la première question, ce n'est pas un dérapage, c'est une subvention pour la création d'un logement supplémentaire, un T3.

M^{me} PETIT

Je ne pourrai pas exactement rappeler les modes de calcul du montant de la garantie d'emprunt, mais c'est très classique. Tous les bailleurs demandent une garantie pour avancer et réaliser ces opérations.

M^{me} BERTRAND

Nous demanderons les explications et nous vous les fournirons sans problème.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il n'y a pas de dérapage, mais 2 100 000 euros pour un studio de 50 m² ?

M^{me} BERTRAND

Si j'ai employé le mot de dérapage, c'est parce que vous veniez de l'employer, ce n'est pas moi qui l'ai employé.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai dit « *cette forte hausse du coût de l'opération* » et je voulais en connaître l'origine. Il n'y a pas de malice dans ma question.

M^{me} BERTRAND

Il n'y a jamais de malice dans votre question, Madame Carrère-Gée, jamais je ne le prendrai de cette manière-là. En revanche, je vous rappelle que nous parlons d'un T3 et non pas d'un logement pour une personne parce que dans ce foyer sont prévus des T1, mais aussi d'autres, dont un T3.

DÉLIBÉRATION N° 127

– 2020 DLH 22 - Réalisation 61 boulevard Saint-Jacques (14^e) d'un programme de création d'un logement PLA-I et octroi d'une garantie d'emprunt complémentaire (2 688 574 euros) demandée par l'Habitation Confortable

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 47 - Réalisation dans les 10^e, 14^e, 17^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de cinq logements PLA-I par SNL-PROLOGUES

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

En ce qui concerne le 14^e arrondissement, le SNL-PROLOGUES envisage d'acquérir un T2 de 48 m² au 34 rue de la Briqueterie dans une copropriété et envisage de signer un bail à réhabilitation au 80 rue Raymond Losserand pour un T2 de 41 m². Des travaux seront réalisés dans ces deux logements, en particulier afin d'améliorer la performance énergétique, et ce conventionnement permettra aux locataires d'avoir droit aux APL.

Les délibérations relatives sont d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement pour le 80 rue Raymond Losserand de 40 711 euros, et une garantie pour le prêt PLA-I de 1 000 euros ; pour la rue de la Briqueterie, une subvention de 45 078 euros et une garantie prêt PLA-I de 5 000 euros.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie. Concernant le logement de la rue Raymond Losserand, c'est un bail à réhabilitation. Dans le coût global de l'opération, le montant des travaux est d'environ 81 000 euros, et les honoraires sont de 35 000 euros comme indiqué dans le tableau de l'exposé des motifs avec le financement du programme. Je trouve que cela fait beaucoup d'honoraires pour 80 000 euros de travaux.

Ensuite pour le financement, il y a une subvention Ville de 40 000 euros. Je trouve que le coût de cette opération pour un appartement qui ne sera ni la propriété de la Ville ni celle de PROLOGUES... En gros, ces 130 000 euros sont pour louer pendant 15 ans un appartement modulo 130 000 euros de travaux. La cause n'est pas le sujet, mais les tableaux financiers qui ne sont vraiment pas convaincants.

Sauf si vous avez des éléments, nous nous abstiendrons.

M^{me} PETIT

Nous vous proposons d'apporter des éclairages sur le montage de ces opérations atypiques. Si vous n'êtes pas convaincus maintenant, vous n'êtes pas obligés de voter cette délibération, mais ce sont des montages spécifiques avec Solidarités Nouvelles pour le logement qui met en place des logements passerelles pour des habitants qui rentrent dans les critères.

DÉLIBÉRATION N° 128

– 2020 DLH 47 - Réalisation dans les 10^e, 14^e, 17^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de cinq logements PLA-I par SNL-PROLOGUES

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 25 dont 4 pouvoirs

- Pour : 25 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry,)

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 60 - Réalisation 23 rue Boyer-Barret (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement PLA-I par la Foncière d'Habitat et Humanisme

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

C'est également un programme d'acquisition amélioration d'un logement PLAI-I, dont nous vous communiquerons également la méthodologie de montage, par la foncière Habitat et Humanisme, situé au 23 rue Boyer-Barret au sein d'une copropriété. C'est un T2 de 33 m² et une cave.

La délibération vise à approuver une participation de la Ville au financement pour un montant maximum de 22 050 euros (la Ville sera réservataire), signer la convention au regard des éléments énoncés, et à accorder la garantie du prêt à souscrire par la foncière pour une somme de 42 000 euros sur 40 ans. Il y aura, c'est un engagement pour ce genre d'acquisition, la réalisation de travaux, en particulier le remplacement des menuiseries extérieures pour diminuer les dépenses d'énergie.

Il faut peut-être bien évidemment noter que cela permettra au locataire actuel de ce logement, qui restera dans les lieux, de bénéficier d'une diminution au regard du plafond PLA-I. Tout cela fait partie prenante de notre politique du logement social qui donnera peut-être lieu à d'autres discussions.

DÉLIBÉRATION N° 129

– 2020 DLH 60 - Réalisation 23 rue Boyer-Barret (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement PLA-I par la Foncière d'Habitat et Humanisme

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DLH 65 Locaux 15 rue des Mariniers (14^e), et 219 boulevard McDonald (19^e) - Fixation des aides en nature pour la prise à bail des locaux pour l'animation des centres sociaux

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Je rappelle rapidement les activités du Centre social animé par « Carrefour 14 », je les ai bien connus dans la mandature précédente quand je m'occupais des écoles : des permanences administratives d'écrivain public, des activités pour les enfants, les ados, et des projets intergénérationnels.

En 2016, une première délibération a mis à disposition le local à l'association moyennant alors un loyer de 5 000 euros et un avantage en nature résultant du différentiel entre la valeur locative et le loyer consenti. Ces chiffres sont maintenant réactualisés, et c'est l'objet de cette délibération avec un renouvellement de la mise à disposition et un bail qui arrive à échéance pour une réactualisation des sommes : 5 200 euros pour le loyer et l'avantage en nature de 310 170 euros. Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Nous voterons ce projet de délibération. Je voulais juste dire à quel point il illustre, pour une association que nous connaissons tous, « Carrefour 14 », le besoin que nous avons, élus et citoyens, d'une vision globale de tous les soutiens publics, quelle qu'en soit la forme, accordée à des structures associatives qui remplissent un rôle important. Mais il est vrai que, pour « Carrefour 14 » comme pour d'autres, quand on examine des projets de délibération tendant à prévoir des subventions, jamais il n'est rappelé le montant du soutien public obtenu par ailleurs, en l'occurrence par la mise à disposition de locaux. Et 300 000 euros par an, c'est quand même 300 000 euros. Pour mettre en balance le service rendu et les actions avec le soutien public, il serait de bonne politique que d'avoir une vision d'ensemble de ces soutiens, au moins municipaux. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 130

– 2020 DLH 65 - Locaux 15 rue des Mariniers (14^e), et 219 boulevard McDonald (19^e) - Fixation des aides en nature pour la prise à bail des locaux pour l'animation des centres sociaux

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2020 DU 35 - Résidence sociale Paris Gergovie (14^e) - Mise en compatibilité du PLU avec le projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit du foyer de travailleurs migrants de la résidence sociale Paris Gergovie située passage Gergovie. C'est une résidence, un foyer que nous connaissons bien qui est extrêmement vétuste et non conforme, pour le moins au standard actuel, en matière d'accueil. Il comprend deux bâtiments construits en 1977 et il est géré par ADOMA. La Ville et ADOMA ont ainsi décidé de démolir et reconstruire sur le même terrain une résidence sociale dotée de logements individuels.

Une première délibération a été présentée en mai 2019 dans cette instance, et en juin au Conseil de Paris, pour transformer ce foyer en résidence sociale. C'était la première étape, nous sommes ce soir dans la deuxième étape de cette délibération avec un projet de démolition/construction sur site du foyer avec trois bâtiments, l'un de six étages et deux de huit étages comprenant 260 appartements en T1. Ce foyer accueillera la population actuelle sauf ceux hébergés ailleurs, ne souhaitant pas revenir, mais également 23 logements plus grands pour un public plus diversifié.

Ce projet a permis une réflexion sur les espaces publics alentours pour offrir des conditions de desserte satisfaisante - je pense en particulier au passage - et il permet également la restructuration et la requalification de 1 000 m² du square Père-Plumier.

Ce projet nécessite bien évidemment un permis de construire qui intégrera la démolition des deux bâtiments existants. Quelques dispositions réglementaires sont amenées à évoluer, raison pour laquelle il est évoqué une mise en compatibilité du PLU. Il nécessite une évolution pour la délimitation des zones urbaines vertes (UV) et des zones urbaines générales qui doivent être recomposées, la création d'un espace vert protégé de 1 000 m², et la création d'un secteur de hauteur assorti d'un plafond à 27 m.

Une enquête publique a été réalisée en septembre et octobre 2019. La commission a donné un avis favorable - vous l'avez dans le document - à la déclaration d'intérêt général du projet.

J'ajoute que des actions de concertation ont été menées avec les résidents ou à l'échelle du quartier avec un comité de pilotage ADOMA/Ville de Paris/Résidents/Mairie du 14^e, avec une réunion prévue prochainement. Une réunion publique a ainsi eu lieu en juin 2019, en présence des architectes pour présenter le projet aux habitants des foyers et à ceux des alentours.

J'ai rencontré, il y a une quinzaine de jours, les résidents délégués qui se disaient informés du projet et qui voulaient continuer à l'être et bien évidemment, nous continuerons. Nous devons d'ailleurs les voir très prochainement peut-être d'abord pour un rappel du projet et surtout pour un calendrier plus précis, une fois la délibération votée, de la programmation.

Munis des cinq articles que vous avez entre les mains, je vous demande donc de délibérer. La Ville de Paris accompagnera l'association culturelle des musulmans ou une autre association dans les démarches de recherche pouvant accueillir des activités culturelles et culturelles avant la livraison du premier bâtiment de la résidence sociale, nous nous y sommes engagés.

Il s'agit ainsi d'adopter la déclaration du projet relatif à la démolition, la reconstruction, comme je viens de vous l'indiquer, et d'approuver les dispositions de mise en compatibilité du PLU.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. VILLANI

Merci pour l'exposé de ce projet. Peut-on savoir comment seront logés les actuels locataires pendant les travaux ? Quelles seront les possibilités de relogement pour celles et ceux qui le souhaitent ?

M^{me} PETIT

C'est pour cela que cela prendra plus de temps que d'habitude. C'est une opération tiroir.

M^{me} BERTRAND

Dès que le premier bâtiment sera reconstruit, il sera de nouveau occupé. Voilà pourquoi il y a les trois bâtiments avec des opérations tiroirs.

J'ai rencontré les résidents délégués il y a une quinzaine de jours et ils m'ont affirmé être très au courant de la manière dont cela allait se dérouler. Nous nous assurerons, lors des prochaines réunions, que tout cela fonctionne dans la réalité de ce qui a été dit, en particulier par ADOMA.

M^{me} PETIT

C'est un projet très complet et donc très long. Si nous avons trouvé un lieu pour l'hébergement temporaire des résidents, cela aurait pu durer moins longtemps, mais nous avons opté pour cette solution.

M^{me} BERTRAND

Cela durera six ans.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire.

Nous avons là vraiment une énorme divergence de fond. Autant il était évident qu'il fallait restaurer, réhabiliter les bâtiments existants et le faire très vite, autant prendre la décision dans ce quartier de concentrer encore plus de misère, et peut-être encore plus de troubles, est une décision grave et irresponsable. Pas ça, pas là, cela n'est pas possible. Les problèmes posés actuellement qui trouvent leur origine dans ce foyer ou dans les alentours, vraiment, comment cela peut venir à l'idée d'en rajouter deux couches ! Franchement, je trouve que c'est irresponsable. Merci.

M^{me} BERTRAND

Je rappelle, Madame Carrère-Gée, les votes de la délibération concernant la transformation pour laquelle nous pourrions vous donner l'extrait du Conseil d'Arrondissement du 28 mai 2019. Je l'ai sous les yeux et, sauf si je ne sais plus lire, mais je pense que ce n'est pas le cas, il n'y avait aucune objection de votre part, cette délibération ayant été votée à l'unanimité.

M^{me} PETIT

C'est dommage parce que je pense que cela ne reflète absolument pas ce qui a été dit par les habitants et les résidents actuels du foyer, notamment dans le cadre de l'enquête publique. Nous assumons de réhabiliter cette résidence et ce foyer pour les personnes qui y habitent actuellement, sauf si vous avez une solution alternative. Ce sont des habitants du 14^e arrondissement. Nous proposons juste de réhabiliter leur résidence et de leur offrir un hébergement et un logement dignes.

DÉLIBÉRATION N° 131

– **2020 DU 35 - Résidence sociale Paris Gergovie (14^e) - Mise en compatibilité du PLU avec le projet de démolition reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 25 dont 4 pouvoirs

- Contre : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry,)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2020 DU 73 - Vente à la RIVP de 10 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris 7, 7bis et 9 rue du Loing (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La Ville de Paris a exercé son droit de préemption sur des lots de copropriété. Il s'agit de sept logements situés 7, 7bis et 9 rue du Loing. Cette préemption a bien évidemment été en cohérence avec l'objectif public de la Ville de Paris de développer son parc de logements sociaux avec lequel il y a peut-être des désaccords dans la salle. Je vous informe que ce genre de pratique du droit de préemption évite et bloque les ventes à la découpe de certains immeubles qui mettent très souvent les locataires dehors.

Le service local du domaine n'a pas fait d'objection au prix de vente avec une décote, et je vous demande donc, dans la délibération, d'autoriser la Maire de Paris à céder l'îlot à la RIVP pour un programme de logements sociaux et de signer tous les documents en regard. Il s'agit de quatre logements PLA-I dans lesquels sont actuellement hébergés des handicapés visuels, deux PLS et un PLU-S. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. COCHARD

Simplement pour me féliciter de cette délibération qui permet à la Ville de Paris de donner une solution à des habitants du 14^e qui risquaient d'être évincés de leur logement par une vente à la découpe. Je rappelle à cette occasion que la Ville intervient chaque fois qu'il est possible pour que les habitants ne soient pas chassés de chez eux lors de ces opérations spéculatives.

DÉLIBÉRATION N° 132

– 2020 DU 73 - Vente à la RIVP de 10 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris 7, 7bis et 9 rue du Loing (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 25 dont 4 pouvoirs

- Contre : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry,)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– Q14 2020 04 - Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE sur Alésia

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire.

Depuis le 8 juillet, les riverains, les Parisiens, Franciliens et visiteurs ne peuvent plus emprunter la rue d'Alésia que dans la direction place Victor et Hélène Basch/rue Vercingétorix ou dans la direction place Victor et Hélène Basch/Place Coluche.

Nous avons déjà parlé de cette expérimentation puisque je vous avais demandé l'étude d'impact préalable que vous m'avez transmise. Cette étude est assez édifiante dans son contenu et ses conclusions. Si je recevais une telle étude impact, je demanderai d'abord de la refaire et d'être plus précis et, si je dois suivre ses conclusions, je ne mettrai pas la rue d'Alésia en sens unique parce qu'elle ne le mentionnait pas.

Cette expérimentation, discrètement déployée à partir du 3 juillet, viserait à :

- Améliorer la circulation du bus 62 ;
- Limiter le trafic automobile d'une rue notamment bordée de 11 établissements scolaires ;
- Sécuriser les déplacements à vélo - objectif tout à fait souhaitable ;
- Améliorer la santé environnementale et faire baisser la pollution.

L'étude d'impact que vous avez bien voulu nous communiquer, réalisée lors de la préparation du projet, mettait en évidence les conséquences négatives d'une telle mesure. L'expérience en a depuis confirmé les conclusions.

Dans la question, nous prenons l'exemple d'un trajet entre la rue du Saint-Gothard et la porte de Châtillon, mais il y a mille et un trajets qui sont, quel que soit le mode de déplacement, aujourd'hui rendus plus complexes et pénalisants pour les utilisateurs.

M^{me} PETIT

Je vous propose de lire votre question, Marie-Claire.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous souhaiterions connaître les effets de l'expérimentation sur :

- L'évolution du niveau du service rendu par la ligne 62 en tenant compte évidemment de la période puisque c'était les vacances scolaires et la rentrée ;
- L'évolution du trafic automobile, en particulier sur les voies de contournement et les voies analysées dans l'étude d'impact ;
- Le niveau de pollution et les premiers constats sanitaires.

De même, nous vous demandons en quoi les conditions d'une sécurisation des personnes circulant sur la voie publique sont améliorées dans l'immédiat compte tenu des constats faits, mais aussi plus

durablement, dès lors que ne sont pas appréhendées les règles de circulation et de partage du domaine public.

Enfin, dans l'hypothèse où vos réponses montreraient une détérioration des indicateurs et, ce faisant, une solution inadaptée aux objectifs poursuivis, nous vous demandons sous quels délais vous stopperiez cette expérimentation en cours.

Je vous remercie.

– Q14 2020 05 - M. Cédric VILLANI sur Alésia

M. VILLANI

Madame la Maire, ma question concerne la même expérimentation évoquée par notre collègue Marie-Claire Carrère-Gée. Après étude du document qui nous a été transmis, des éclaircissements s'avèrent nécessaires.

Des parcours alternatifs sont mentionnés, en fonction des points de départs des usagers et de leur direction : venant du 13^e arrondissement et allant vers le 15^e, ou inversement du 15^e allant vers le 13^e.

Ces déviations entraînent une concentration de la circulation vers certaines rues, avenues et places déjà fort fréquentées et surchargées aux heures de pointe du matin et du soir. Toute concentration entraîne mécaniquement l'augmentation de la pollution, tant sonore que chimique, et donc exerce une influence néfaste sur la santé des riverains.

Après c'est une question, bien sûr, de pour et de contre et de bilan.

On peut espérer que l'ensemble du flux de conducteurs trouvera un nouvel équilibre, que les transports en commun seront davantage utilisés, que les flux diminueront. Encore faut-il pour cela que l'étude de circulation prenne en compte l'ensemble des territoires avoisinants, et en particulier les communes voisines au sud, puisque c'est seulement à l'échelle du grand Paris que l'on a un bassin de circulation naturel. Encore faut-il aussi que les véhicules puissent trouver facilement à se garer.

Or, certains riverains m'ont alerté sur les détours incroyables et épuisants auxquels ils sont contraints pour garer leur véhicule, soit qu'ils arrivent sur leur lieu de travail, soit qu'ils regagnent leur domicile. Certains d'entre eux, après une journée bien remplie, vont commencer leur deuxième journée, celle de leurs obligations familiales à cette occasion.

Au moment où il convient d'évaluer cette expérience, quels sont vos constats, quelles sont vos mesures, quelles sont les conclusions objectives qui vous permettront de décider de la suite à donner ?

Rappelons que vous avez fait campagne avec la promesse de regagner la moitié des places de parkings au sol. C'est un objectif que j'approuve et qui demandera une rigueur renforcée dans la modélisation des flux et dans leur prédiction, ainsi que dans la consultation des experts, des riverains et des commerçants et qui, bien sûr, demandera d'identifier des réserves de places de parkings souterrains...

Cette nouvelle mandature, j'en fais le vœu, sera l'occasion d'apporter une méthode systématique, pragmatique, pour organiser les mobilités, tenant compte tout à la fois des différents modes de transport, de l'échelon global comme de la proximité.

Pouvez-vous nous partager votre vision et votre méthode pour cet objectif ?

M^{me} PETIT

Je vous remercie tous les deux d'avoir posé ces questions sur l'expérimentation de la mise en sens unique de la rue d'Alésia.

Vous avez rappelé quelques objectifs, notamment celui d'avoir une attention particulière pour la desserte et l'amélioration de la fluidité du bus 62 qui, je le rappelle, est la première ligne de bus du sud de Paris et l'une des plus fréquentées du réseau de bus parisiens. Je le rappelle parce que les chiffres sont assez importants : il y a plus de 9,5 millions de validations billettiques en 2019 sur cette ligne, ce qui correspond à environ 40 000 usagers par jour de semaine.

Deuxièmement, et vous êtes passés un peu vite sur cet objectif, nous souhaitons limiter, diminuer fortement les pollutions environnementales dans cette portion de rue. Nous pensons aux usagers du

bus, aux piétons, et également aux dizaines de milliers d'habitants ayant leurs fenêtres donnant sur la rue d'Alésia.

Nous avons mis en place cette expérimentation, nous l'avons soumise d'abord à la Ville de Paris puis au préfet de police puisque cela faisait partie des dispositifs de sortie de confinement pour donner la priorité à une meilleure fluidité des transports en commun et à d'autres modes de déplacement. Comme nous l'avons vu, nous avons installé des pistes cyclables, notamment avenue du général Leclerc.

Les premiers constats. La RATP, après ses premières mesures que nous leur avons demandé de consolider, d'argumenter et de développer, constate déjà une amélioration sur ce tronçon de la rue d'Alésia pour le bus 62, et cette amélioration bénéficie également à la desserte de toute la ligne. Les gains vont jusqu'à 10 minutes en heures de pointe le soir sur le temps de parcours de toute la ligne 62. Bien évidemment, nous devons mesurer tous ces effets dans la durée. Aussi cette expérimentation durera-t-elle jusqu'au 1^{er} septembre 2021 pour faire un cycle complet d'une année.

Pour les vélos, nous n'avons malheureusement pas de comparatif, puisqu'ils n'étaient pas dénombrés dans la rue d'Alésia. Néanmoins, lors des premières mesures, et là encore, nous nous engagerons pour la réalisation de mesures régulières pour certains points, dont le dénombrement des cyclistes qui empruntent cette voie, nous avons compté en moyenne près de 3 500 vélos en 24 heures, et 4 563 le vendredi 4 septembre dernier. Ce qui montre que lorsque des rues sont aménagées, et que certaines mobilités sont favorisées, les usagers cyclistes, du bus, les piétons l'empruntent plus, mieux et de manière plus sécurisée.

Pour la circulation automobile, nous avons demandé à recouper les éléments de l'étude que je vous avais transmise, ceux sur lesquels nous avons travaillé pour l'avenue du général Leclerc et l'aménagement de la place Hélène et Victor Basch, et nous les présenterons au prochain comité de suivi que nous inaugurerons le 30 septembre prochain avec Guillaume Durand.

Concernant la pollution, nous la mesurerons et nous reprendrons les données existantes. Je vous rappelle que la place Hélène et Victor Basch et l'avenue du général Leclerc font partie des points les plus impactés par la pollution de l'air. Nous mesurerons également la pollution sonore qui est aussi un point qui a des conséquences sur notre santé.

Cet aménagement permet des améliorations, même si tout n'est pas parfait, pour la circulation des bus et celle des vélos.

Il subsiste certains inconvénients que nous pouvions anticiper, mais pas complètement, révélés à la suite de cette expérimentation pour certains micro-quartiers en effet impactés par des reports de circulation. Nous les avons déjà identifiés par nous-mêmes en tant qu'habitants de cet arrondissement et avec les retours de nombreux habitants. Nous avons, avec Guillaume Durand, d'ores et déjà demandé au service de voirie certaines pistes pour corriger.

Les retours des habitants et des riverains montrent que cette expérimentation ne fait pas l'unanimité. Néanmoins, dans ceux qui ne sont pas encore convaincus, et dans ceux qui ne partagent pas encore cette décision, beaucoup nous écrivent en étant très constructifs, en nous proposant des solutions pour améliorer la desserte, faciliter et fluidifier les besoins des riverains en matière de circulation, mais ces personnes dans une démarche constructive ne nous demandent pas de revenir en arrière pour la rue d'Alésia.

Nous sommes engagés dans un temps long, une transition importante. C'est pour cela que le 30 septembre, nous mettons en place ces deux comités de suivi qui réuniront les avis positifs et négatifs, les représentants des conseils de quartier, de riverains, de commerçants s'ils le souhaitent. Nous avons même associé les représentants de profession de médecine de ville qui doivent accéder de manière plus fluide aux domiciles des habitants de l'arrondissement. Nous y associons aussi des représentants des associations d'usagers des transports en commun d'Île-de-France et les associations de cyclistes. L'objectif de ces deux réunions est de définir une méthode de travail, présenter comment nous travaillerons pendant un an en écoutant tous les retours et en essayant d'apporter des solutions très rapides.

Nous y arriverons, nous souhaitons très vivement que cette expérimentation réussisse et que nous puissions aboutir à une pérennisation, mais là encore, il est trop tôt pour le dire et nous avons un an de travail devant nous.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous n'avons pas la même conception de la concertation qui doit se faire avant de prendre les meilleures décisions possibles, et non après. Cela nous rappelle furieusement, et nous y sommes revenus maintes fois avec mon collègue Éric Azière, le sujet des feux rouges Pernéty. Il en était de même : on prend une décision, on dit que c'est une expérimentation, mais on ne vous a pas avertis auparavant. Cela durera parce qu'il faut prendre le temps, mais rassurez-vous, on va concerter, et l'on balade les personnes, ils font des marches exploratoires, il y a des milliers de réunions, mais la décision est déjà prise. Franchement, ces méthodes, pour l'espace public comme pour le reste, ne conduisent pas à prendre les bonnes décisions.

C'est le point essentiel. Vraiment, je vous engage à procéder autrement et à écouter les habitants du quartier qui disent tous la même chose. On a le droit de se tromper.

M^{me} PETIT

Ils ne disent pas tous la même chose.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

On a surtout droit de se tromper quand on prend une décision qui concerne un tronçon sans avoir de vision globale. J'aimerais bien qu'au Conseil d'Arrondissement, nous ayons des groupes de travail pour faire un plan de mobilités concertées parce que c'est complexe. L'espace public est réduit, les usages sont divers. Tout le monde n'est pas obligé de prendre les mêmes rues, il faut avoir une vision globale et dynamique et non par tronçons.

Je trouve cela très décevant en matière de prise de décision. Il y a des habitants dans le 14^e dont il faudrait se soucier quelque peu.

M. VILLANI

J'attends la suite avec intérêt. Au-delà du cas particulier d'Alésia, c'est un sujet majeur sur lequel il sera important de définir une méthode. Et j'espère bien que nous reparlerons de la question des parkings.

– Q14 2020 06 - M. Cédric VILLANI sur les rats

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Cette question portera sur un sujet qui, depuis des siècles, a fait couler beaucoup d'encre, mêlant des revendications légitimes avec des craintes irraisonnées, brandies parfois comme emblème de la dégradation de la propreté dans la capitale, et qui est en fait un sujet subtil, voire passionnant : vous l'avez compris, j'ai nommé le rat.

Au-delà du débat sanitaire, la présence de rats traduit toujours un dysfonctionnement : système d'égouts mal isolé, présence de déchets accessibles... Si le rat est un auxiliaire utile et même indispensable au bon fonctionnement de nos égouts, il n'est pas le bienvenu dans nos habitations ni dans les jardins où jouent nos enfants.

Encore récemment, j'ai été personnellement interpellé par une des représentantes de l'association « Vivre Plaisance », Olivia Fdida, de la résidence de la rue de l'Eure, à ce sujet. Elle m'a exprimé ses inquiétudes concernant la prolifération de rats aux abords de cette résidence du côté de la rue Hippolyte Maindron, et montré qu'ils se propageaient également dans l'école maternelle mitoyenne, l'école Maurice Ripoche, comme l'a confirmé la gardienne de cet établissement, où ils occasionnent des dégradations et de l'inquiétude sanitaire.

La prolifération des rats, on le sait, concerne l'ensemble de Paris et n'a pas de solution simple : disperser des poisons serait plus dangereux pour la santé que tous les dégâts que l'animal lui-même peut causer. En juin 2016, la Mairie de Paris a organisé un séminaire international intitulé *Stratégies de gestion des rats en milieu urbain* ; ses conclusions, fort intéressantes, ne semblent guère appliquées en pratique.

Dans certains cas, lassés d'attendre la réaction des pouvoirs publics, les habitants prennent eux-mêmes le sujet en main. Ainsi, au 156 rue Raymond Losserand, c'est l'amicale des locataires qui a pris des contacts avec une société spécialisée dans le lâcher de furets destinés à chasser les rats.

La population du 14^e a le droit de savoir ce qui se fait, exactement, dans son arrondissement, pour juguler le problème et faire en sorte que, dans l'école Maurice Ripoche comme dans les autres établissements de notre arrondissement, les rats ne soient plus ni une menace ni une gêne.

La Mairie de Paris a annoncé 1,5 M d'euros pour lutter contre la prolifération des rats, confirmez-vous ce chiffre ? Comment cela se traduit-il dans le 14^e ? Quelle est la part engagée pour la prévention pour empêcher les rats de sortir des égouts ? Confirmez-vous qu'un accord a été passé entre le Muséum d'Histoire naturelle et la Ville sur cette question ? Et pouvez-vous nous éclairer sur la teneur de cet accord ?

M^{me} PETIT

Merci Cédric Villani.

Nous avons mis en place plus de 4 727 interventions et pièges anti-rats, 152 pièges dits « ÉCO1000 », 163 interventions de dératisation dans les égouts, 127 procès-verbaux dressés pour nourrissage de la part de concitoyens depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans notre arrondissement, nous n'avons pas eu à fermer de jardins pour dératisation comme nous avons pu le faire dans d'autres arrondissements de Paris, notamment dans le centre.

Chaque maire d'arrondissement reçoit une fois par mois le relevé des interventions faites dans les espaces publics ou dans les équipements publics pour montrer le niveau d'intervention et pour indiquer si le problème a diminué ou augmenté et si les processus réussissent. Chaque fois, nous tenons bien évidemment informés ceux qui nous le demandent, que ce soit des parents d'élèves - jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de demandes depuis le début de cette nouvelle mandature -, des conseillers de quartier, des usagers, des riverains, etc.

Concernant la prolifération des rats qui a pu être constatée aux abords de la résidence de la Cité de l'Eure, le service de la faune et action de la salubrité de la Ville de Paris a fait une visite sur place récemment. Il a été établi que le problème d'infestation des rats venait essentiellement de la rue Hippolyte Maindron, en raison, notamment de nourrissage de pigeons effectué par des locataires et des personnes extérieures à la résidence. Par ailleurs, un figuier se trouve au pied de cet immeuble et produit, durant l'été, des fruits susceptibles d'attirer nos amis les rats. Les services aident à définir un plan d'attaque et à mettre en place une approche globale de la situation. Ainsi la corbeille de rue, située à proximité du figuier, a été supprimée pour ne pas attirer encore plus les rats. Cette action a visiblement limité la présence de nos amis les rats sur cette portion de trottoir.

La résidence, patrimoine du bailleur I3F, est traitée par un prestataire qui intervient environ six fois par an pour recharger les boîtes à appât. Le gardien de la résidence a signalé un problème de propreté dans cette rue qui a été remonté au service de la propreté. Sinda a pu échanger avec les habitants qui nous avaient interpellés et elle suit, avec les services de la DPE, ce qui doit être fait et les interventions qui doivent être renforcées. Les fréquences de lavage sont désormais de deux fois par semaine dans ce côté de la résidence de la Cité de l'Eure rue Hippolyte Maindron avec de nouvelles prestations par un nettoyage à haute pression.

Concernant les rats au 156 rue Raymond Losserand, Paris Habitat, en juin dernier a fait réaliser un audit pour connaître les actions plus drastiques à mettre en œuvre : rebouchage des trous, élagages des végétaux qui parfois sont trop importants et favorisent le développement des terriers, pose de grilles avec des trames plus resserrées, et plus grande régularité de l'élimination et du retrait des dépôts sauvages qui sont encore assez nombreux dans cette résidence et dans ses abords.

Paris Habitat a ainsi prévu d'engager une nouvelle campagne de dératisation avec une utilisation de furets qui permettra de débusquer les terriers de façon plus directe et d'identifier précisément leur localisation. Cette opération est commandée et sera réalisée par un prestataire et non par les locataires. Ce qui signifie que nous devons veiller à transmettre l'information auprès de ces derniers quant au procédé, à la date, au programme et à l'étape suivante, quand nous aurons constaté les effets de cette intervention.

M. VILLANI

Merci pour ces éclaircissements. Comme vous le dites, nous espérons que nous n'y reviendrons plus. S'il y a besoin d'y revenir, nous y reviendrons. Si vous avez les informations pour le Muséum d'Histoire naturelle, je les prends avec plaisir, sinon, à une autre occasion.

M^{me} PETIT

J'avais omis cet aspect.

– **Q14 2020 07 - M. Cédric VILLANI sur la sécurité**

M. VILLANI

Cette troisième question s'occupe de sécurité.

Des événements inquiétants ont eu lieu les 13, 14 et 15 juillet dans les quartiers Porte de Vanves, Moulin de la Vierge et Porte d'Orléans, mettant nos concitoyens en danger.

À ces dates, des troupes de jeunes gens ont utilisé des mortiers de feux d'artifice comme projectiles en direction des bâtiments, dans l'espace public, mais aussi en direction des forces de l'ordre. Comme vous l'avez constaté, Madame la Maire, lors de vos trois réunions à la rencontre des habitants de ces quartiers, ces derniers ont été extrêmement choqués. La rencontre ne semble pas les avoir rassurés : au contraire, elle a attisé la colère de bien d'entre eux, lassés de tels débordements, car il ne s'agissait pas, hélas, d'événements uniques en leur genre.

Pourriez-vous nous rappeler les mesures que vous allez mettre en œuvre en termes de sécurité et de prévention, afin d'endiguer ces phénomènes récurrents depuis plusieurs années ?

Quels sont vos projets de concertations avec les populations impactées par cette violence quotidienne dans des conditions d'échanges plus acceptables et plus propices à l'approfondissement, plus propices que de simples rencontres organisées à la va-vite en extérieur ?

M^{me} PETIT

Merci, Monsieur Villani, pour votre question.

L'approche du 14 juillet est, pour tous les maires, les préfets de Police et les commissaires, un moment particulièrement sensible, et c'est pour cela que chaque année, les maires d'arrondissement demandent des effectifs supplémentaires pour cette période avec notamment parfois des compagnies de CRS qui viennent renforcer les équipes du commissariat. Cette année, nous n'avons pas eu ces renforts ou, si nous les avons eus, ils sont arrivés un peu trop tard et n'étaient pas présents suffisamment en amont comme parfois nous avons pu les obtenir.

Le travail des forces de police a été dur du 13 au 15 juillet, et ils ont dû faire face, en effet, à de nombreux affrontements violents. Ils ont réalisé un travail exemplaire pendant ces trois nuits.

Toute l'équipe municipale s'est en effet rendue sur place, pas forcément à la va-vite, mais très rapidement, c'est comme cela que je qualifierai notre intervention, c'est-à-dire ni à la va-vite ni à la légère. Nous nous y sommes rendus en présence du commissaire, qui était présent chaque fois, des équipes de sécurité de la Ville de Paris et des clubs de prévention. Nous avons écouté, recueilli la parole, et le commissaire a vraiment eu l'occasion, lors de ces trois réunions à Porte de Vanves, Porte d'Orléans et Pernéty, d'expliquer la manière dont il avait travaillé et ses résultats, les interpellations et comment il envisageait par la suite le suivi avec les habitants.

Nous avons tous décidé de revenir sur tous ces sujets avec les habitants et le commissaire. Nous travaillerons également sur un suivi des adolescents mineurs qui ont pu être repérés comme étant responsables de certains faits, et sur ce que nous avons fait depuis six ans autour d'une cellule de veille où tous les protagonistes de la sécurité, de l'éducation, des services sociaux sont réunis à la Marie d'arrondissement pour étudier le suivi à réaliser. Sur ce point, le commissaire possède certains noms et nous étudierons comment accompagner ces personnes pour qu'elles ne récidivent pas dans ces actes de violence.

D'autre part, nous avons également décidé, comme cela se fait dans d'autres arrondissements, d'agir en prévention auprès des collèges, en priorité, et des lycées. Nous nous donnons jusqu'au printemps pour définir des actions avec les principaux de collèges, pour expliquer le danger de participer de près ou de loin à ce genre de phénomène de violence et également le danger de l'utilisation de certains engins, mortiers ou autres, qui sont extrêmement dangereux avec des interventions complémentaires à celles que peut faire le commissaire de police. C'est ce que nous essaierons de bâtir avec Aline, Zoubir, avec tous les élus qui participeront. C'est la première fois que nous mettrons en place ces actions de prévention et d'explication dans les collèges.

Ces événements traduisent malheureusement le besoin de moyens humains supplémentaires dans la police nationale, et ils mettent également en évidence la nécessité de renforcer la présence de nos équipes de sécurité, future police municipale, de mieux les coordonner, en tenant compte des moments de la journée. C'est ce que nous avons dit également quand nous nous sommes rendus au tout début de juillet au square Wyszynski où nous avons essayé de renforcer la présence des équipes de sécurité de la Ville dans cette promenade au moment où les familles en profitent, avant que ne s'installent d'autres types d'usages.

Nous avons l'habitude de rendre compte et de suivre, avec les comités de quartier, la police et le commissariat, les associations de prévention et d'éducation, les amicales de locataire et les bailleurs, ces questions de sécurité, de prévention de la délinquance et d'insécurité, et c'est ce que nous reprendrons dans le courant de l'automne.

M. VILLANI

Merci pour cette réponse. Là aussi, il s'agit d'un sujet qu'il faudra suivre avec une attention toute particulière. Comme vous le dites bien, dans le cadre de la création de la police municipale, à la fois avec répression et accompagnement, avec prévention et réactivité. C'est un sujet dont nous aurons l'occasion de reparler. Si c'est pour dire que les choses s'améliorent, ce sera tant mieux.

M^{me} PETIT

Exactement. Nous avons le même objectif.

Les questions sont terminées, je passe la parole pour des vœux, dont le premier a été déposé par tous les groupes de la majorité municipale. Il concerne les élèves qui n'ont pas reçu d'affectation de la part du rectorat et nous réglons encore certaines affectations alors que nous sommes le 21 septembre.

– V14 2020 09 - Vœu de la majorité municipale concernant les élèves non affectés

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous connaissons tous le contexte difficile dans lequel s'effectue cette rentrée compte tenu de la crise sanitaire, avec un confinement extrêmement difficile pour de nombreux élèves. Le problème d'affectation s'aggrave chaque année. Au 31 août, à Paris, 190 attendaient encore une place en collège. Pour le 14^e arrondissement, des dizaines d'élèves attendaient leur affectation en lycée.

Par ce vœu, nous estimons qu'il est complètement anormal de la part du rectorat de ne pas avoir prévu cette situation. Les élèves ont passé un été sans connaître l'établissement futur de leur scolarité, et c'est encore pire pour toutes celles et tous ceux qui, jusqu'à la semaine dernière, n'avaient pas de solution d'affectation.

En général, à la mi-septembre, tout s'arrange, mais il subsiste encore quelques cas aujourd'hui et de nombreux parents d'élèves nous alertent à ce sujet. Par ailleurs, certains élèves sont affectés extrêmement loin de leur arrondissement. J'ai en tête une gardienne d'immeuble RIVP qui arrive de banlieue nord, dont un enfant a été affecté en 6^e à Germaine Tillon dans le 12^e ; un autre en 4^e dont la maman travaille à la Caisse des écoles qui a un enfant en maternelle à Sarrette et un autre à Prisse d'Avennes.

Notre vœu : la Ville interpelle le rectorat sur les élèves sans affectation, particulièrement nombreux/ses cette année. De plus, elle demande que le rectorat anticipe la rentrée 2021, la Ville lui fournissant les projections suffisamment en amont pour que le rectorat affecte les moyens nécessaires afin que cette situation angoissante pour les élèves et leurs familles ne se reproduise pas l'année prochaine.

Nous demandons un dialogue avec le rectorat. Aujourd'hui, il faut dire les choses, c'est quasiment un secret d'État pour cette situation, notamment pour le secondaire. Alors que la démographie est claire, il faut absolument que le rectorat soit transparent. Nous suspectons derrière cela le manque de volonté de création de postes. C'est un appel fort au dialogue. Carine Petit en a encore parlé au recteur vendredi. Je vous invite à appuyer cette demande à travers ce vœu.

M^{me} PETIT

La majorité municipale du 14^e se mobilisera tout au long de l'année pour éviter que des élèves se retrouvent dans cette situation.

DÉLIBÉRATION N° 133

– **V14 2020 09 - Vœu de la majorité municipale concernant les élèves non affectés**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2020 10 - Vœu de la majorité municipale concernant la rentrée scolaire**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire.

Le vœu s'adresse notamment aux services centraux de la Ville de Paris. C'est un vœu plus général sur le contexte sanitaire dans lequel s'effectue cette rentrée particulière pour toute la communauté éducative, pour les élèves en maternelle qui découvrent l'école avec des enseignants et des animateurs· et animatrices obligés de porter le masque, les collégiens qui doivent également le porter, les lycéens qui doivent respecter les gestes barrière et qui voient certaines salles de lecture inaccessibles. Pour les élèves dont les familles habitent des appartements très exigus, c'est un problème de ne pas trouver de lieu pour travailler.

Le protocole est extrêmement lourd pour les enseignants, pour le personnel de la Ville de Paris. Plusieurs classes ont dû fermer. Tout ce contexte, y compris sur un plan psychologique, est très difficile pour les enfants et tous les adultes qui participent au service public de l'éducation.

Nous avons mis dans ce vœu le protocole qui exigeait un seul cas pour fermer une classe et imposer l'éviction des élèves pendant 14 jours. Nous pouvons peut-être faire un tout petit amendement, car le paragraphe devient caduc demain matin avec le nouveau protocole. Il faudra dorénavant trois cas dans une classe pour qu'elle soit fermée sept jours. Cet assouplissement est bienvenu et ralentira, je l'espère, les nombreuses fermetures de classe.

Le vœu propose que :

- La Ville participe à l'équipement en masques transparents pour les personnels intervenant en CP et CE1 afin que les élèves puissent voir les lèvres des enseignants pour l'apprentissage de la lecture ;
- La Ville utilise le recensement effectué de locaux pour mettre à disposition des collégiens· et des lycéens des espaces de travail ;
- La Ville, en partenariat avec l'Éducation nationale, le rectorat et le GIP de la Réussite éducative, fasse le bilan de la distribution de matériel informatique acquis pendant le confinement, évalue les manques éventuels pour les compléter, et propose des formations à l'outil numérique ;
- La Ville utilise le réseau de la médecine scolaire pour organiser une évaluation quantitative et qualitative des effets du confinement sur la santé des élèves.

Il y a une génération Covid, il ne faut pas passer à côté. Quand les choses sont tuées, cela peut avoir des effets néfastes à moyen terme que l'on retrouve par la suite.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup. Nous sommes ravis, mais à l'écoute de ce genre de vœu, on se dit : « C'est dommage qu'il ne soit pas maire ! » Vous êtes la majorité municipale, la rentrée est passée, quel est le sens de ce vœu ? Les bras nous en tombent. Nous aurions déposé ce vœu en juin en vous demandant d'acheter des masques... D'ailleurs, nous l'avons dit de nombreuses fois, et des masques inclusifs, c'est très bien.

Je ne comprends pas ce vote fin septembre. Vous vous adressez un vœu à vous-mêmes. Les masques transparents, si je comprends bien, l'État le fait pour les maternelles. Il est de la compétence de la Ville de le faire pour le CP et CE1. Soit dit en passant, c'est aussi de la compétence de la Mairie du 14^e de répondre à la demande du Conseil local du handicap concernant l'achat de masques inclusifs pour leurs réunions.

Nous ne voterons ni pour ni contre, ce vœu n'a aucun sens.

M. BOUABBAS

Chère collègue, nous sommes la Mairie du 14^e arrondissement, nous appartenons à la même majorité que la Mairie centrale, la Ville de Paris. Cependant, un dialogue s'institue entre une collectivité comme la nôtre et la Mairie centrale. Il est ainsi légitime de faire certaines demandes.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ils ne sont pas d'accord pour acheter des masques ?

M. BOUABBAS

Je ne dis pas cela, mais les conseillers municipaux peuvent faire des demandes exigeantes. Vous pouvez ne pas vous y associer, ce n'est pas grave.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Faites un mail.

M. BOUABBAS

Je crois que c'est déjà fait, mais ce n'est pas grave.

M^{me} PETIT

Et porter aussi la question de la médecine scolaire. Le conseil s'exprime sur certains sujets de cette rentrée.

DÉLIBÉRATION N° 134

– V14 2020 10 - Vœu de la majorité municipale concernant la rentrée scolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 25 dont 3 pouvoirs

- Pour : 25 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry,)

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 11 - Vœu de la majorité municipale concernant la 5G

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Merci Madame la Maire.

Nous déposons le vœu d'un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Nous souhaitons déclarer que le 14^e arrondissement soit un territoire « hors 5G », du moins le temps d'obtenir ce moratoire, et que les conclusions soient clairement partagées, ainsi que les résultats, d'un point de vue sanitaire et environnemental. Depuis 2001, le 14^e arrondissement a adopté une position forte sur la limitation des ondes émises par les opérateurs pour toute demande d'installation de nouvelles antennes. Nous savons que la 5G pose un grave problème écologique et une vraie question sanitaire et de société.

Nous souhaitons que la Ville de Paris se positionne favorablement pour ce moratoire. La question doit être posée de la comptabilité ou non de ce déploiement avec les objectifs poursuivis par la Ville de Paris en termes de santé, de Plan Climat, en considérant trois impacts : l'impact écologique, à savoir que la 5G augmentera massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique ; un impact en termes de santé environnementale avec une consommation plus importante de ressources et de terres rares nécessaires à la fabrication et à l'usage de ces nouveaux terminaux téléphoniques et d'un nombre non négligeable d'objets connectés et de serveurs, l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant actuellement avec la 4G alors que ces services ne sont toujours pas déployés sur l'ensemble du territoire national, ce qui entraînera une immense gaspillage des ressources ; l'impact prévisible sur la santé publique.

Nous souhaitons ainsi que ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique qui doit avoir lieu à l'échelle de la capitale et de ses arrondissements afin de déterminer si nous avons réellement besoin de cette 5G au regard des risques encourus et cités.

Pour finir, nous souhaitons que la révision de la charte parisienne de la téléphonie nécessaire pour le déploiement de la 5G soit engagée dès lors que les études nécessaires seront publiées et soumises au débat démocratique. Je vous remercie.

M. AZIÈRE

Je trouve que ce débat sur le développement de la 5G est légitime. Certains éléments de ce vœu sont intéressants et posent des questions auxquelles sont sensibles la plupart des Parisiens. Toutefois, vous avez dit que c'était un débat à l'échelle de la capitale, et je trouve que votre vœu commence par une provocation, une sorte d'arrogance inutile sur le fait de déclarer le territoire 14 « hors 5G ». C'est à mon avis un relent de culture zadiste. Nous n'installerons pas dans le 14^e quelque chose de sécessionniste dans la capitale.

La deuxième chose que je ne comprends pas : vous proposez un moratoire, vous proposez d'en parler, d'entamer des études. Pourquoi attendre ? La Ville de Paris n'a besoin de personne pour commander des études - surtout que certaines existent déjà -, pour organiser un débat. Elle l'a fait dans certains domaines où elle s'est passée d'autorisations ou d'un cadre national pour poser des débats sur l'avenir de son agglomération, de son périphérique, pour évaluer la pollution et certains dangers qui la guettent dans les années à venir.

Enfin, pour éclairer le débat démocratique par la diffusion de ces études dans un processus de co-construction d'une décision finale, il faut préciser quel en est l'aboutissement. Rentre-t-il dans une procédure éventuelle de conclusions qui passe par un référendum et qui consulte tous les Parisiens ?

Vous dites que ce développement de la 5G ne répond pas aux objectifs de la Ville de Paris, vous ciblez certains objectifs qui sont le Plan Climat, que je peux comprendre. Encore une fois, le débat est légitime et je pense que la Ville n'a aucun besoin d'attendre pour l'avoir. Néanmoins, il me semble que certains objectifs de la Ville de Paris sont compatibles avec le développement de la 5G. Premièrement, le fait que Paris se doit d'être une ville intelligente, une ville connectée.

Deuxièmement, c'est le développement de la télémédecine et nous savons qu'à Paris, il existe certaines zones de désertification médicale. Cela rentre en complémentarité avec des sujets que nous avons abordés précédemment sur la sécurité en particulier dans les lieux publics. Quid du retard qu'a déjà pris Paris sur ce plan par rapport au fait qu'elle est une destination touristique première sur le plan international ? Et quel sera le pouvoir d'attractivité de la ville auprès des touristes américains, chinois, sud-coréens, britanniques, belges, qui ont déjà un temps d'avance sur le développement de la 5G ?

Je trouve que l'on ne peut pas encombrer le débat par un *a priori* de critiques invérifiées ou invérifiables. Ce n'est pas la peine d'attendre ou de demander un moratoire, la Ville de Paris peut parfaitement engager ce débat avec ses propres moyens. Dans votre présentation et dans la formulation de ce vœu, il y a quelque chose qui ressemble à faire de la 5G le coupable idéal pour

une remise en question de notre mode de développement, notre consumérisme, notre modèle économique.

C'est avec regret que je ne voterai pas votre vœu parce que c'est un sujet trop sérieux pour être instrumentalisé et politisé.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Au risque d'en surprendre certains, et même si certaines choses auraient pu être améliorées dans le vœu, je lui apporterai mon soutien, en accord avec la position de mon groupe parlementaire *Écologie, Démocratie, Solidarité* qui appelle à un débat parlementaire sur le sujet avant le déploiement national de la 5 G, et à la rédaction d'un projet de loi sur la question extrêmement sensible pour le XXI^e siècle de la sobriété numérique.

Pourquoi se hâter en matière d'équipement de 5G ? Certes, il y a une question de concurrence, peut-être de confort, mais il faut regarder les choses. Avec la 5G se pose un problème qui ne se posait pas à l'époque de la 4 G qui est la question majeure de la sobriété numérique dans un contexte, cela a été rappelé, où l'obsolescence programmée est un vrai sujet, où la consommation d'énergie associée au numérique croît exponentiellement, et dans un contexte où nous avons besoin, pour assurer un numérique pérenne à nos enfants, de réfléchir avant de développer les équipements.

Ajoutons, s'il en était besoin, que les applications qui viennent toujours dans les argumentaires pour l'équipement avec la 5G sont : la télémédecine, dont personne ne peut penser qu'elle se développera sans recherches supplémentaires pour la mettre en œuvre dans des circuits fermés pour un développement de cybersécurité plus important ; la voiture autonome qui est loin d'être au point ; et l'Internet des objets qui, pour la plupart des applications, n'aura besoin que de communications à bas débit sur le modèle de la 0 G de Sigfox et autres compagnies, et pas forcément du très haut débit comme est la 5G.

J'ajoute dans votre argumentaire, si vous le souhaitez, que les taux de fréquence de 26 et 28 GHz choisis pour la 5G sont suffisamment proches de la fréquence de résonance de l'eau pour que cela pose probablement, dans le futur, des problèmes aux observations météorologiques, un problème de société qui pourrait être autrement plus important que les bénéfices apportés par les applications potentielles envisagées pour l'instant.

Un petit point de désaccord : je ne pense pas que la 5G signifiera l'obsolescence de la fibre. À mon avis, les deux technologies seront complémentaires, c'est là un point de détail.

S'il était besoin de se convaincre qu'un équipement toujours plus rapide, toujours plus fort, toujours plus haut débit n'apporte pas forcément le progrès, il suffirait de regarder les développements de la finance à haute fréquence au cours des dernières décennies.

Tout cela étant dit, je voterai ce vœu.

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire.

Nous avons toutes et tous entendu le président de la République s'exprimer au lendemain de la publication dans le *JDD* de la tribune de 70 élus socialistes, écologistes et communistes. Face à la demande légitime d'un débat démocratique, un responsable public ne devrait jamais répondre par le dédain, la caricature et le mépris, je tenais à le dire publiquement.

Organiser un débat démocratique doit permettre aux citoyennes et aux citoyens de s'intéresser et de s'exprimer sur des sujets de société qui les concernent. La question de la 5G est un sujet qui concerne absolument toutes les Parisiennes et les Parisiens. Je regrette la prise de décision du gouvernement de ne pas revoir le calendrier de déploiement du réseau 5G et que cela se déroule sans consultation préalable des citoyens en dépit d'un manque regrettable d'études quant à l'impact de la 5G. En particulier, les conséquences environnementales et éthiques de la 5G auraient mérité tant un débat que la conduite d'analyses plus poussées.

Il est de notre responsabilité de veiller à ce que le déploiement de cette nouvelle technologie s'effectue en accord avec des valeurs environnementales, sociales et éthiques, et nous tenons également à ce qu'il préserve notre souveraineté politique.

C'est un sujet parisien, mais c'est un sujet qui peut également se penser à l'échelle métropolitaine puisque les ondes n'ont pas de frontière et ne s'arrêteront pas au périphérique de Paris.

Ce vœu rappelle que nous souhaitons qu'une convention citoyenne soit lancée dans les semaines qui viennent afin de donner aux citoyens le pouvoir de peser dans le choix concret, en particulier du côté des usagers et des usages qu'ils souhaitent privilégier. Nous souhaitons que les citoyens puissent se prononcer aussi sur l'avenir en élaborant les critères et conditions de déploiement des infrastructures technologiques. C'est un point important pour nous. Merci.

M. DURAND

Merci Madame la Maire. Je complète les propos de mes collègues de la majorité, cela ne sert à rien de redire ce qui a déjà été dit.

Pour répondre à M. Azière : vous parliez de la Chine qui est en avance sur nous pour la 5G, mais qui fait machine arrière. Elle s'est rendu compte que la 5G n'est pas forcément le meilleur choix.

Pour vous répondre plus généralement : oui, nous remettons notre modèle de développement économique et de surconsommation, et oui, nous prendrons tous les moyens pour le faire. Et oui pour nous opposer *a priori* et attendre d'avoir des études claires et finalement appliquer le principe de précaution de manière sanitaire. Quand on vous parle de santé, d'environnement et d'éthique, vous nous répondez attractivité et développement économique, nous ne sommes pas étonnés.

Je trouve que M. Villani a de super nouveaux amis puisque, visiblement, il évolue dans une position, peut-être que dans quelques années, vous deviendrez nouveau zadiste ou amish, je ne sais pas...

Nous sommes très contents d'avoir proposé ce vœu à la majorité municipale et nous serions très contents que toutes les couleurs de la majorité le votent ce soir dans cet arrondissement, ce sera peut-être une exception dans Paris. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pour les mêmes raisons que M. Azière, c'est une question complexe, qui mérite débat et instruction, et je regrette pour ma part que le gouvernement n'ait pas attendu le rapport de l'ANSES au premier trimestre 2021 avant de lancer l'appel d'offres. Soit cela attendait trois mois, soit on demandait à l'ANSES de remettre son rapport avant, mais ce ne sont pas là les affaires du Conseil d'Arrondissement.

Cela étant dit, nous ne pouvons pas nous associer pour dire que le 14^e, par principe, doit être un territoire sans 5 G. Les caricatures sur le thème « Certains sont prêts à tout pour le développement économique, et nous sommes les gentils qui veulent protéger la santé des personnes ». Le débat est plus complexe et riche que cela, et nous aimerions bien y travailler de façon transpartisane au Conseil de Paris, pour prendre ensemble la meilleure décision pour la santé des Parisiens et le développement économique, la qualité et le confort de vie de tous. Ce sont des objectifs que nous partageons et il n'y a pas de bonne santé publique des habitants dans les pays à la ramasse sur le plan économique et vice-versa. Franchement, ce débat est complexe et nous aimerions qu'il soit traité autrement que par des anathèmes ou des positions de principe comme cela.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous associer à ce vœu, même s'il pose des questions tout à fait légitimes. Je vous remercie.

M^{me} POLSKI

Il faut prendre conscience que ce débat arrive dans un moment extrêmement particulier de ce que l'on peut appeler aujourd'hui la « réseausocialisation » de la société et que ces débats sont aussi vus sous un prisme qui a notamment tendance à réduire certains débats, à exacerber certains autres sans vrais arguments, avec des experts pouvant apporter des sujets de façon plus extérieure et dépassionnée.

Cette proposition qui consiste à réaliser une consultation citoyenne des Parisiens me semble extrêmement importante en la période. Nous avons besoin aujourd'hui d'avoir des débats dépassionnés, d'objectiver certaines situations, et nous avons notamment besoin d'avoir des rapports d'experts, des études claires sur ces questions. Nous sommes au carrefour de nombreux sujets avec les questions économiques, de santé environnementale, des données, qui sont un enjeu majeur.

La Ville a eu une position assez précurseuse sur la question de la 4G. Nous avons établi une charte qui n'a nulle autre pareille en Europe et qui nous a permis de poser certains jalons pour réguler

l'installation de la 4G. Cette consultation citoyenne a un rôle extrêmement important d'un point de vue démocratique. Les Parisiens doivent pouvoir se réapproprier ces débats complexes et que cela se fasse dans un contexte sans anathèmes. Nos échanges peuvent d'ailleurs de temps en temps y ressembler aussi. Que l'on mette tout sur la table, qu'il y ait des études me semble être la base et que les Parisiens puissent aussi appréhender le sujet de façon apaisée et la plus éclairée possible.

Je suis favorable à une consultation métropolitaine, car le sujet ne s'arrête pas à Paris, cela me semble extrêmement important dans la période.

M. VILLANI

Je voulais juste répondre au collègue qui a eu l'amabilité d'apprécier ma trajectoire. Peut-être... Mais en tout cas sur ce sujet, je n'ai pas changé de position. Si vous lisez le rapport que j'ai commis sur l'intelligence artificielle en mars 2018 - et que je me permets de vous recommander, qui certes ne parle pas de 5G -, dans le chapitre *Environnement et intelligence artificielle*, j'indique bien à la fois les bénéfices et les risques que peut présenter l'intelligence artificielle pour l'environnement, en particulier du point de vue de l'orgie énergétique et en termes de consommation de matériaux de terres rares que cela peut représenter.

J'en profite également pour vous faire une toute petite remarque. Comme beaucoup, vous utilisez le principe de précaution en tordant le cou à la façon véritable dont cela est rédigé dans la charte de l'environnement et c'est dommage, car cela l'affaiblit. Le principe de précaution est systématiquement utilisé, normalement, dans notre constitution uniquement pour parler des recherches et innovations préventives qui doivent être mises en œuvre pour prévenir un danger irréversible appliqué à l'environnement. Il faut mieux le réserver à ce cadre. Le cas le plus clair dans lequel cela devrait s'appliquer étant le réchauffement climatique. Pardonnez-moi d'être un peu pointilleux. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Nous ne sommes pas dans la précipitation, Éric Azière, pour la rédaction d'un vœu. C'est plutôt la décision du président de la République et du gouvernement de passer directement fin septembre au déploiement de la 5G, sans avoir pris le temps, premièrement d'étudier les engagements qu'il avait pris à la Convention citoyenne pour le climat, et deuxièmement, sur ces questions, il y a un besoin de partage et de débat public, il s'agit de prendre le temps.

L'actualité vise à penser à la rentrée, à l'incertitude de ce que nous vivons depuis plusieurs mois. La seule demande que nous faisons avec ce vœu est un moratoire ; il s'agit de suspendre une décision de déploiement pour permettre cet échange de données, d'expertises, d'avis divers et complémentaires pour prendre la décision ensuite.

Oui, la Ville de Paris aurait pu faire plein de choses, elle aurait déjà pu prendre de nombreuses initiatives. Néanmoins, il ne vous a pas échappé un certain calendrier. La précipitation de la décision vient d'abord du Gouvernement de procéder directement à ce déploiement alors que beaucoup demandent un moratoire le temps de prendre une décision partagée.

Il n'y a rien de zadiste dans le fait de déclarer un arrondissement territoire « hors 5G », c'est aussi la prise de position d'un Conseil municipal. C'est très symbolique, néanmoins cela veut marquer qu'ici, une majorité d'élus et de citoyens - peut-être certainement majoritaires également - demandent avant tout cette « explication de texte » avant le déploiement. Je vous rappelle les débats incessants pour l'installation d'antennes supplémentaires à l'approche d'écoles ou de crèches, ou même à l'échelle d'un immeuble où c'est aujourd'hui une vraie question. Si nous pouvons rassurer les habitants et les citoyens, tant mieux, si nous pouvons aussi leur montrer comment nous gérerons cette question du déploiement, ce temps vaut le coup d'être vécu.

Cela ne sert à rien de caricaturer, mais oui, ici, nous voulons exprimer fortement que nous sommes « hors 5G » et que nous nous prononçons très fortement pour ce moratoire. D'ailleurs, nous pourrions nous aussi faire vivre ce débat si moratoire il y a, ou le contre-débat si moratoire il n'y a pas.

Je trouve très bien que tous les groupes de la majorité se soient retrouvés. Plusieurs vœux ont été déposés à la base, des contributions, et nous sommes arrivés à une rédaction commune à partager avec l'extérieur de ce Conseil.

DÉLIBÉRATION N° 135

– V14 2020 11 - Vœu de la majorité municipale concernant la 5 G

Rapporteuse : M^{me} Sinda MATMATI

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs

- Pour : 24 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 6 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry, É. Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2020 12 - Vœu de la majorité municipale concernant la pollution liée aux masques jetables

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire.

C'est une réflexion que nous avons sur la pollution due aux masques jetables

Depuis la hausse des cas de contamination à Paris et dans la région parisienne, le port du masque a été rendu obligatoire depuis le 28 août, ainsi que pour tous les enfants de plus de 11 ans.

Nous avons également relevé le coût des masques jetables, non recyclables, qui s'élève à plus de 200 euros par mois en moyenne pour un usage quotidien. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il pourrait être envisagé la gratuité et la prise en charge par l'État de ce surcoût pour les familles, qui n'a pas encore été entendu à ce jour.

Nous avons considéré que la Mairie de Paris va dans le bon sens en annonçant la distribution gratuite des masques en tissus, lavables, à tous les collégiens de la capitale. La Ville de Paris a des engagements écologiques que nous portons en projet tout au long de cette nouvelle mandature.

Les associations, les bénévoles et les entreprises se sont mobilisés, dans le courant du mois d'avril, pour fabriquer des masques en tissu, afin de fournir des masques lavables, plus écologiques et économiques et issus de filières durables.

Au regard de la population d'Île-de-France, à qui il est recommandé de changer de masque jetable toutes les quatre heures pour garder la protection efficace, calculez la pollution journalière de déchets absolument considérable. Le discours concernant la pollution du plastique est en général entendu, celui de la dangerosité des masques jetables semble moins audible. Elle est plus récente également. Ces masques, pas forcément jetés dans les poubelles, qui polluent nos villes, sont des « déchets d'activité à risque » et devraient être incinérés à 800 °C.

Les élus de la majorité et le Conseil d'arrondissement émettent le vœu que M^{me} la Maire de Paris prenne une décision concernant ce surcroît de pollution, entre autres en privilégiant, dans les futures commandes, les masques en tissus fabriqués par des entreprises ou des associations parisiennes, afin de renforcer le soutien apporté à ces filières locales qui ont su répondre présentes quand on le leur a demandé, et qui pourraient ainsi entrer dans le label « Fabriqué à Paris », au lieu des masques jetables importés. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous sommes surpris par le nombre de vœux que vous adressez à la Mairie de Paris. Je croyais que lorsque l'on votait Carine Petit, on votait Anne Hidalgo. Cela semble assez compliqué.

Oui, évidemment il faut favoriser la collecte dans des poubelles séparées, le recyclage de tous les masques. Pour toutes les commandes de masques, je suis favorable à privilégier des fabrications

françaises, mais je pense que ce seul angle est insuffisant. Il faut donner aux personnes les masques les plus protecteurs et faire en sorte que ces masques soient de fabrication française. Je ne comprends pas comment ni à la Ville de Paris ni au niveau de l'État, on ne protège pas aujourd'hui les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes malades) en leur procurant des masques FFP2. Pour ces personnes, le masque en tissu est certes mieux que rien, d'autant plus s'il est porté par tous, mais ce ne sont pas des masques FFP2.

Il est très bien de commander à des entreprises parisiennes, de préférence de l'économie sociale et solidaire, nous avons déjà eu la même chose quand la Mairie de Paris a commandé les fameux masques sopalin. Je sais que votre intention est bonne, mais je pense que ce n'est pas la bonne façon de prendre le sujet, merci.

DÉLIBÉRATION N° 136

– **V14 2020 12 - Vœu de la majorité municipale concernant la pollution liée aux masques jetables**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 25 dont 3 pouvoirs

- Pour : 25 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2020 13 - Vœu de M. Cédric VILLANI concernant les jeunes**

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre arrondissement est confronté à des problèmes de nuisances sonores. En plusieurs endroits, des groupes de jeunes gens y occupent l'espace public, créant des nuisances importantes jusque tard dans la nuit, voire le petit matin. Bien des habitants du 14^e m'ont pris à partie pour déplorer cet état de fait et l'impact sur leur sommeil et leur santé.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs de ces groupes de jeunes gens, que ce soit à la Porte de Vanves, à la porte d'Orléans, au Moulin de la Vierge ou au bas de l'avenue René Coty, ainsi qu'avec les équipes de prévention, dont je salue le travail remarquable.

Sans nier les torts qui leur sont reprochés, ces groupes déplorent qu'aucun lieu ne leur soit accessible afin de pouvoir se retrouver sans causer de nuisances de voisinage.

Aujourd'hui, devant cette assemblée, j'é mets le vœu que soient créés des lieux accessibles et gérés par les jeunes de ces quartiers constitués en associations, afin de respecter les impératifs réglementaires de sécurité liés à la gestion de ce type d'établissements, et afin d'apporter une alternative constructive à ces problèmes quotidiens.

La Municipalité se doit d'aider ces jeunes à se constituer en association afin de créer et de gérer ces lieux, à l'image des Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC), comme celle qui était autrefois située avenue de la Porte de Vanves.

M^{me} GHAI

Monsieur Villani, nous ne critiquerons pas l'idée des Maisons de jeunes et de la culture, qui ont pu être ces lieux de fabrique citoyenne pensés et inventés pour cela au sortir de la Seconde Guerre mondiale défendant les valeurs humanistes de la gauche que nous portons bien évidemment.

En revanche, ce format de MJC n'est plus celui attendu actuellement. De nombreux lieux existent dans le 14^e, des équipements comme l'Espace Jeunes Miroir, l'antenne Jeunes Didot, les trois centres Paris Anim', les centres sociaux Didot et Noguès. Nous avons des associations sportives, des clubs de prévention tels que « Feu Vert », « Tatane », « Basket Paris 14 », « Paris Futsal 14 » et le « LOREM ».

Par ailleurs, nous avons de nombreux dispositifs de la Ville pour ces jeunes : Paris Jeunes Vacances qui donne une aide financière de 200 euros pour partir en séjour autonome ; le Pass Jeunes, un chéquier permettant à tous les Parisiens âgés de 16 à 25 ans de profiter des activités culturelles, sportives et de nombreux loisirs ; un dispositif concret en faveur du vivre ensemble qui permet aux jeunes, sous la forme d'une aide pouvant atteindre 1 000 euros, de créer facilement une association ou de réaliser un premier projet d'intérêt général ; le BAFA citoyen.

Nous avons des référents jeunesse de territoire de la DJS qui sont à la disposition des structures jeunesse afin de les accompagner dans leurs projets.

Concernant les nuisances, Mme la Maire en a parlé à la suite de votre question sur la sécurité.

Ce qui me dérange, c'est que vous ne développez pas votre vœu, votre vision de la mise en pratique de l'autogestion. De ce fait, pour les raisons exposées, nous ne voterons pas ce vœu.

M. VILLANI

Merci pour ces explications.

Attention, pas de confusion, je ne parle pas des actes d'insécurité graves que j'évoquais précédemment, nous parlons de nuisances bien plus bénignes, mais pour autant réelles pour le sommeil des riverains.

Le besoin exprimé par les jeunes, je parle en particulier ici de la tranche 15-25 ans, l'est très clairement. Il suffit d'aller à la rencontre de ces groupes nocturnes pour bien le voir. Il est possible d'enquêter plus avant, et de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ils ne se satisfont pas des dispositifs que vous évoquez. Cela peut faire partie des points que nous développerons dans ce vœu que vous appelez de vos vœux, c'est le cas de le dire.

Je pense, chère collègue, que vous vous trompez de cible dans votre réponse.

M^{me} GHADI

Nous avons également rencontré ces jeunes, votre collaborateur Benjamin était présent.

Nous sommes totalement conscients des nuisances éventuelles dans l'espace public. Nous travaillons en lien direct avec le commissariat, la DPSP, et nous avons notamment des équipes de médiateurs qui font de la prévention spécialisée comme « Feu Vert » pour limiter ces nuisances et sensibiliser ces jeunes bruyants.

M^{me} PETIT

J'ajoute que cela dépend également de quels jeunes l'on parle, de leur âge. C'est toujours très différent et les réponses ne sont pas uniques. Par le passé, nous avons soutenu et encouragé chaque projet d'association émanant de jeunes. Nous leur avons même mis des locaux à disposition (Street Art évolution), nous avons réservé des créneaux dans les équipements sportifs pilotés de loin par le club de prévention « Feu Vert ». Je ne suis pas sûre que le prêt d'un local soit forcément leur demande ou la solution.

Nous savons que certains quartiers sont quelque peu sous-dotés en locaux associatifs ou en équipements publics, néanmoins, quand ces structures existent (Gymnase Huygens, Alice Millat, Mouchotte), elles sont mises à disposition d'association jusqu'à minuit depuis quelques années pour permettre des activités encadrées.

Certains veulent être autonomes et en association et, en général, trouvent un accompagnement pour le faire ou ils ont la volonté de la faire seuls. Pour certains, il est impossible de leur confier un local sans encadrement. Le modèle des MJC comme celui de la Porte de Vanves n'était pas basé sur l'autonomie, mais avec un encadrement.

C'est cela qu'il faut continuer à développer, être à l'écoute de leurs projets. C'est ce qui rend l'aspect de la délégation jeunesse et des politiques publiques en direction de la jeunesse difficile.

Nous voterons contre ce vœu, parce que nous faisons déjà des choses, et nous nous engageons à travailler avec vous comme avec tous les élus de l'arrondissement qui souhaiteront développer la démarche telle qu'Anissa l'a rappelée.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Je ne m'acharne pas. Visiblement, cela ne sera pas utile dans le cas présent.

Je suis d'accord à vous quant à la qualité de l'association « Feu Vert » qui, d'ailleurs, mérite davantage de moyens et cela fait partie de ce grand dossier d'accompagnement des jeunes que nous aurons l'occasion d'évoquer à nouveau.

DÉLIBÉRATION N° 137

– **V14 2020 13 - Vœu de M. Cédric VILLANI concernant les jeunes**

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 25 dont 3 pouvoirs

- Pour : 2 dont 3 pouvoirs

- Contre : 23 dont 0 pouvoir

(D. Antonelli, A. Bertrand, C. Blauel, A. Bouabbas, J. Cabot, C. Chevalier, M. Cochard, E. de Faramond, G. Durand, A. Ghaidi, Z. Ghanem, V. Guenanen, G. Lardy-Woringer, F Letissier, J. Marchand, S. Matmati, H. Mermberg, S Parisot, C. Petit, O. Polski, P. Rabadan, H. Sanches-Ruivo, M. Tonolli)

Abstentions : 5 dont 0 pouvoir

(J.-F. Alexandre, M.-C. Carrère-Gée, S. Claux, A. Levy-Thibert, P. Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je vous remercie, chers élus, je remercie le public présent.

La date du prochain Conseil est fixée au mardi 3 novembre.